

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Projet aurifère de Yaoure, Côte d'Ivoire

Plan d'Engagement des Partenaires



Présenté à

Perseus Yaouré SARL

Présenté par

**Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (version originale
rePlan (version originale)
PSIE & 2D Consulting Afrique (mise à jour)**

Formulaire de publication du rapport

Nom du client	Perseus Yaouré SARL		
Nom du projet	Projet aurifère de Yaours, Côte d'Ivoire		
Titre du rapport	Projet aurifère de Yaours, plan d'engagement des partenaires		
Statut du document	Mise à jour	Édition n°	3
Date de publication	05 avril 2018		
Référence du document	7879140169	Numéro de rapport : A169-15-R	
Auteur	M. Andrea Amici (rePlan)	<small>Signature et date</small>	
Relecteur	Graeme Burt (rePlan) Chantelle De La Haye	<small>Signature et date</small>	
Approbation du chef de projet	Christian Kunze Chantelle De La Haye	<small>Signature et date</small>	

Avertissement

Ce rapport a été établi exclusivement pour le client cité ci-dessus par Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (AmecFW). La qualité des informations, conclusions et évaluations contenues dans ce rapport est cohérente avec les efforts déployés pour la réalisation des prestations d'AmecFW et est basée sur : i) les informations disponibles au moment de la rédaction, ii) les données fournies par des sources extérieures et iii) les hypothèses, les conditions et les qualifications exposées dans le présent rapport. Ce rapport est prévu pour l'usage du client cité ci-dessus, aux termes et conditions générales de son contrat avec Amecfw. Toute autre utilisation ou référence à ce rapport par une quelconque tierce partie demeurera aux risques de ladite partie.

Historique des versions

Version Révision	Date	Auteur(s)	Remarques
0	30/05/2015	M. Andrea Amici (rePlan), M. Graeme Burt (rePlan)	
1	12/06/2015	Christian Kunze	Relecture
2	09/07/2015	M. Andrea Amici	Révision
3	13/2/2018		Examen par Chantelle De La Haye

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	4
2	CONDITIONS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES	6
2.1	Règlementations nationales.....	6
2.1.1	Code environnemental.....	6
2.1.2	Décret sur l'évaluation de l'impact	6
2.1.3	Code minier.....	6
2.2	Normes internationales	7
2.2.1	Normes de performance de l'IFC.....	7
2.2.2	Autres normes applicables.....	8
3	CARTOGRAPHIE ET IDENTIFICATION DES PARTENAIRES	9
3.1	Définition d'une zone d'influence	9
3.2	Identification et catégorisation des partenaires	9
3.3	Cartographie et analyse des partenaires	10
3.4	Vulnérabilité	12
4	ENGAGEMENT EIES	13
4.1	Phases de sélection et de définition de projet	13
4.2	Principales phases de l'EIES	14
4.2.1	Actions d'engagement.....	14
4.2.2	Activité par type de partenaire	16
4.2.3	Préoccupations des partenaires	16
5	ENGAGEMENT FUTUR	19
5.1	Finalisation des mesures d'atténuation d'impact	19
5.2	Divulgateion de l'EIES.....	19
5.3	Plans participatifs de gestion et de surveillance	19
5.4	Forum de consultation continue.....	20
5.5	Actions spécifiques d'engagement	21
5.6	Système de gestion des réclamations	22
5.6.1	Étape 1 : Enregistrement	23
5.6.2	Étape 2 : Enquête	23
5.6.3	Étape 3 : Résolution.....	23
5.6.4	Étape 4 : Procédures juridiques.....	24
5.7	Documentation	24
5.8	Rétroaction et reporting	24
	ANNEXE A - IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTENAIRES DU PROJET	26
	ANNEXE B - RAPPORT DES REUNIONS EIES.....	31

1 INTRODUCTION

Perseus Yaouré SARL est une entreprise privée et réalise actuellement le Projet aurifère de Yaouré en Côte d'Ivoire centrale. Perseus a réalisé une Etude d'Impact Environnemental et Sociale (Environmental and Social Impact Assessment / ESIA) et une étude de faisabilité définitive.

Ce document représente le plan d'engagement des parties prenantes (Stakeholder Engagement Plan / SEP) et a orienté les actions relatives aux engagements des parties prenantes au cours du processus original de l'EIES. Il continuera à orienter de telles actions au cours des étapes de construction et d'exploitation du Projet. Il sera réévalué périodiquement afin de refléter la réalité du terrain, et de s'assurer qu'il atteint les objectifs prévus.

L'implication des intervenants vise à l'établissement et au maintien de relations constructives au fil du temps. C'est un processus continu entre une entreprise et ses partenaires tout au long de la vie du projet, et englobe une gamme d'actions et d'approches, du partage et de la consultation d'information à la participation, la négociation et le partenariat.

Ce SEP décrit la stratégie et le programme de Perseus pour garantir l'engagement efficace des partenaires, particulièrement dans la mesure où il se rapporte aux populations touchées par le Projet. Il définit les engagements de Perseus de fournir une information appropriée et compréhensible. Il décrit également les processus structurés permettant aux partenaires de communiquer à Perseus leurs intérêts, leurs préoccupations et leurs besoins, d'une manière permettant à Perseus d'y répondre de façon appropriée.

Ce SEP a les objectifs spécifiques suivants :

- Fournir une information en amont des actions de consultation et de décision ;
- Diffuser une information compréhensible, en utilisant des méthodes et des sites qui la rendent facile d'accès aux partenaires ;
- Respecter les traditions, les langues, les temporalités et les processus décisionnels locaux ;
- Établir un dialogue bidirectionnel qui donne aux deux parties l'occasion d'échanger des opinions et des informations, d'écouter, et de voir leurs questions prises en compte et étudiées ;
- Garantir la prise en compte de toutes les opinions, dont celles des femmes, de la jeunesse, des groupes marginaux et/ou minoritaires ;
- Mettre en place des processus exempts d'intimidation ou de coercition ;
- Développer des mécanismes structurés pour répondre aux préoccupations, suggestions et réclamations des populations ; et
- Démontrer comment la rétroaction a été incluse à la conception du projet ou du programme, et en faire rapport aux partenaires de manière régulière.

Ce document est composé des sections suivantes, qui :

1. Présentent le plan et ses objectifs ;
2. Décrivent les conditions juridiques et institutionnelles relatives à l'engagement, à la consultation et à la communication ;
3. Détaillent la manière dont les partenaires ont été identifiés et classifiés ;



4. Décrit les actions entreprises pendant la préparation de l'ESIA ; et
5. Définissent les actions planifiées à venir.

2 CONDITIONS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Ce SEP aborde les conditions juridiques et institutionnelles nationales conformément aux codes environnementaux et miniers, ainsi que le cadre législatif de l'ESIA (comme par exemple l'approche participative, la communication de l'information, les consultations des communautés). Si les conditions internationales sont plus rigoureuses, ou fournissent des indications plus détaillées (comme par exemple la gestion des réclamations, les catégories vulnérables, etc.), ce SEP détaille les normes internationales comme une potentielle norme de référence.

2.1 Règlements nationaux

2.1.1 Code environnemental

Le code environnemental (Loi n°96-766 du 3 octobre 1996) et ses décrets d'application établissent les principaux principes d'engagement des partenaires qui s'appliquent aux projets impliquant des risques significatifs pour l'environnement humain et biophysique.

Spécifiquement, l'article 35.6 exige que « toutes les personnes ont le droit d'être informées du statut environnemental et de participer préventivement au processus décisionnel relatif aux impacts environnementaux ». L'article 35.7 exige de plus « un devoir de coopération avec les pouvoirs publics, les institutions internationales et les groupes de la société civile qui contribuent activement à la conservation des ressources naturelles », pour toutes les entreprises dont les projets pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

2.1.2 Décret sur l'évaluation de l'impact

Le décret sur l'évaluation de l'impact (n° 96-894 du 8 novembre 1996) détermine les règles et les procédures applicables aux études d'évaluation d'impact social et environnemental des projets de développement.

Les Articles 10 et 11 du Décret stipulent qu'un comité spécifique est créé au sein du Ministère de l'Environnement pour évaluer les rapports d'évaluation d'impact. Ce comité est responsable, notamment, de l'organisation des enquêtes publiques (consultations avec les administrations publiques appropriées) et de la diffusion des dispositions ESIA.

2.1.3 Code minier

Le Code minier (Loi n°2014-138 du 24 mars 2014) et ses décrets d'application incluent trois chapitres qui se rapportent aux engagements des partenaires et aux relations avec les communautés, à savoir :

- Chapitre I (titre IX) sur l'adhésion aux bonnes pratiques de gouvernance - les articles 117 à 120 prescrivent à tous les opérateurs détenant un titre d'exploitation d'appliquer les bonnes pratiques de gouvernance, dont celles des Principes de l'Equateur et de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (Extractive Industry Initiative for Transparency / EITI). Selon les principes EITI, les détenteurs de titre d'extraction sont soumis à des obligations régulières de reporting sur les transferts financiers à l'Etat et sur les réalisations sociales.

- Chapitre II (titre IX) sur le développement communautaire - les articles 121 à 126 exigent des sociétés d'extraction de développer une politique coopérative de responsabilité sociale. Cette obligation impose aux opérateurs commerciaux de respecter, protéger et favoriser les droits de l'homme. De plus, l'article 124 prescrit l'élaboration d'un plan de développement communautaire avec des objectifs et des plans d'investissement spécifiques à définir en collaboration avec les autorités locales.
- Chapitre III (titre IX) sur les relations avec les propriétaires fonciers - les articles 127 à 130 établissent les principes de la coopération entre les propriétaires fonciers et les sociétés d'extraction dont l'accès aux sites miniers est conditionné à la signature d'un protocole d'accord entre les exploitants et les propriétaires fonciers. L'occupation des terrains donne droit à une juste indemnisation aux termes des procédures législatives nationales en vigueur qui s'appliquent à la compensation foncière.

2.2 Normes internationales

2.2.1 Normes de performance de l'IFC¹

Le Projet et le processus ESIA seront guidés par les bonnes pratiques internationales, notamment normes et directives telles que les normes de performance de l'International Finance Corporation (IFC) qui régissent les pratiques environnementales et sociales dans les investissements du secteur privé. La norme de performance IFC 1 est la plus appropriée et exige qu'une attention particulière soit portée aux questions clés suivantes :

- **Vulnérabilité** - en tant qu'élément de l'ESIA, les personnes et les groupes qui peuvent être affectés de manière différente ou disproportionnée du fait de leur situation défavorisée ou vulnérable doivent être identifiés. Si des groupes sont identifiés comme défavorisés ou vulnérables, le projet doit proposer et mettre en œuvre les mesures nécessaires à ce que les impacts négatifs ne les frappent pas de manière disproportionnée, et à ce qu'ils bénéficient équitablement des opportunités de développement liées au Projet.
- **Communication de l'information** - au cours du processus d'évaluation sociale et environnementale, le Projet devra publiquement communiquer le document ESIA, y compris les plans de gestion sociale et environnementale (les documents qui décrivent les mesures à mettre en place pour gérer les impacts). Si des communautés peuvent être concernées par des risques ou des impacts négatifs du Projet, le Projet doit fournir à de telles communautés l'accès à l'information sur le but, la nature et l'étendue du projet, la durée des actions envisagées par le Projet, sur tous les risques et impacts potentiels sur de telles communautés, sur le processus envisagé d'engagement des partenaires, et sur le mécanisme de réclamation. Cette communication doit être réalisée de manière à laisser un délai raisonnable aux communautés affectées pour étudier les questions et exprimer leurs points de vue. Pour les projets impliquant des impacts sociaux ou environnementaux négatifs, la communication doit avoir lieu suffisamment tôt dans le processus ESIA, en tout état de cause avant que la construction du projet ne commence, et sur une base continue.

¹ Normes de performance de l'IFC

¹http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/3be1a68049a78dc8b7e4f7a8c6a8312a/PS1_English_2012.pdf?MOD=AJPERES (mis en ligne le 2 juin 2015)

- **Consultation sur le risque et l'impact sur les communautés** - si les communautés concernées peuvent être sujettes à des risques ou impacts négatifs d'un projet, le promoteur doit réaliser un processus de consultation de manière à donner aux communautés concernées l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et à permettre au promoteur de les prendre en compte et de répondre à toute observation formulée. La consultation doit être réalisée de manière inclusive et culturellement appropriée.
- **Participation éclairée** - pour les projets présentant des impacts potentiels significativement importants pour les communautés concernées, l'IFC exige des clients la mise en place d'un processus d'information et de participation éclairées (Informed Consultation and Participation / ICP) qui établisse et approfondisse le processus de consultation existant. Il implique d'avoir une consultation structurée et itérative, prévue pour amener le client à prendre en compte les opinions des communautés concernées dans son processus de décision, en y incluant les mesures d'atténuation proposées, le partage des opportunités et bénéfiques en terme de développement, et les mesures de mise en œuvre. Il exige également de respecter une parité, en prenant en compte les avis des femmes comme des hommes, si nécessaire au moyen de forums ou d'engagements séparés, et reflétant les préoccupations différentes des femmes et des hommes au regard des impacts, des mesures d'atténuation et des bénéfiques, le cas échéant. Tous les efforts de consultation, en particulier les mesures visant à éviter ou minimiser les risques et prendre en compte les préoccupations des communautés concernées, doivent être bien documentés.
- **Réclamation** - le promoteur doit mettre en place un mécanisme de réclamation pour prendre en compte et faciliter la résolution des préoccupations et réclamations des communautés affectées au titre de la performance sociale et environnementale du projet. Le mécanisme de réclamation doit être adapté aux risques et aux impacts négatifs du projet. Il doit aborder les préoccupations sans délai, par un processus compréhensible et transparent, culturellement approprié et aisément accessible à tous les segments des communautés affectées, gracieusement et sans rétribution.
- **Engagement étendu des partenaires** - le promoteur doit identifier et prendre contact avec les partenaires n'étant pas directement affectés par le projet, mais ayant des relations établies avec les communautés locales, et/ou ayant des intérêts dans le projet - administration locale, organismes de société civile, etc. - et établir un dialogue.
- **Reporting externe** - le promoteur doit fournir des rapports périodiques qui décrivent l'avancement de la mise en application du plan de gestion sociale et environnementale sur les questions impliquant des risques ou des impacts négatifs sur les communautés concernées, et sur les questions identifiées par le processus de consultation ou par le mécanisme de réclamation comme étant des préoccupations pour ces communautés. Ces rapports doivent être dans un format accessible aux communautés concernées. La fréquence de ces rapports doit être adaptée aux préoccupations des communautés concernées, mais au minimum annuelle.

2.2.2 Autres normes applicables

D'autres normes internationales applicables au domaine de l'engagement des partenaires et de leurs relations avec les communautés incluent : les principes de l'Equateur, les politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les directives de l'Initiative de Transparence des

Industries Extractives et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Une vue détaillée de la législation nationale et des normes internationales est disponible dans le corps principal de l'ESIA.

3 CARTOGRAPHIE ET IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

3.1 Définition d'une zone d'influence

La définition de la zone d'influence du projet a été réalisée au cours de la phase de portée du Projet. Les modalités de cette opération se trouvent dans la rubrique méthodologie de l'étude de base de référence socio-économique. Les catégories de partenaires suivantes ont été identifiées :

- Les partenaires de la zone d'influence régionale - inclut les centres urbains de Yamoussoukro et de Bouaflé et les villages principaux le long de la route principale qui relie les deux villes ;
- Les partenaires de la zone d'influence locale indirecte - inclut les villages qui sont situés dans le bloc d'exploration de la société ou qui sont potentiellement affectés indirectement par les activités du projet ; et,
- Les partenaires de la zone d'influence locale directe - se rapportent aux villages qui sont situés à proximité de la zone d'emprise du Projet et qui sont susceptibles de subir la majorité des impacts.

Pour chaque zone, les partenaires ont été identifiés, catégorisés, cartographiés et analysés selon la méthodologie décrite dans les paragraphes qui suivent.

3.2 Identification et catégorisation des partenaires

L'identification des partenaires du Projet est une opération de long terme, qui a commencé pendant la phase de portée de l'ESIA et durera jusqu'à la dernière étape de la vie du Projet. Les partenaires du Projet sont répertoriés avec leurs coordonnées et leurs fonctions dans la base de données des partenaires, mise à jour régulièrement. Au cours des étapes initiales du projet, les interactions avec les partenaires du Projet ont été faites en grande partie par :

- Exploration et recherche - identification des principaux intervenants à contacter - dont les populations potentiellement affectées et les autorités réglementaires - au cours de l'ESIA et de la phase de réglementation, ou de la phase d'exploration ;
- Consultations - prise de contact avec les autorités nationales et locales ou les membres des communautés au cours des réunions ESIA et/ou les programmes d'enquête de terrain ; et
- Manifestation d'intérêt - réception des manifestations spontanées d'intérêt dans les développements du Projet par des personnes intéressées par un ou plusieurs aspects du projet (comme par exemple bénéfices économiques, opportunités commerciales, impacts sur l'environnement, etc.).

Les partenaires identifiés ont été alors évalués et classés par catégorie dans les dix catégories suivantes :

1. Les partenaires d'administration nationale - inclut les ministères compétents et les autorités politiques et gouvernementales situés à Abidjan ;
2. Les agences publiques consultatives et techniques - inclut les organismes consultatifs et techniques compétents conseillant les autorités gouvernementales ;
3. Les partenaires d'administration régionale (dans les régions de Marahoué et de Bélier) - inclut les établissements décentralisés tels que la préfecture, les organismes élus tels que les conseils régionaux, et les délégations régionales des ministères centraux ;
4. Les partenaires d'administration sous- régionale (dans les sous-préfectures de Bouaflé et de Kossou) - inclut les sous-préfectures, les municipalités et les agglomérations rurales ;
5. Les Administrations Locales - inclut les autorités au niveau des villages (chefs et comités) ;
6. Les communautés locales - désigne les personnes ou les groupes des communautés de la zone d'étude dont les personnes affectés par le projet (Project Affected People / PAP) et les groupes vulnérables ;
7. Les instituts de recherche - inclut les universités et les centres de recherche ;
8. Les ONG/OSC - inclut les représentants formels et informels du secteur associatif de la zone d'étude ;
9. Les opérateurs économiques/entreprises - inclut les organisations commerciales formelles et informelles de la zone d'étude ;
10. Les organisations internationales - inclut les agences de l'ONU et d'autres institutions internationales compétentes ;
11. Les investisseurs - incluent les actionnaires ou les personnes potentiellement intéressées à fournir un apport financier à la Société

La liste complète des partenaires identifiés à ce point est indiquée ANNEXE A - Identification et analyse des partenaires du projet .

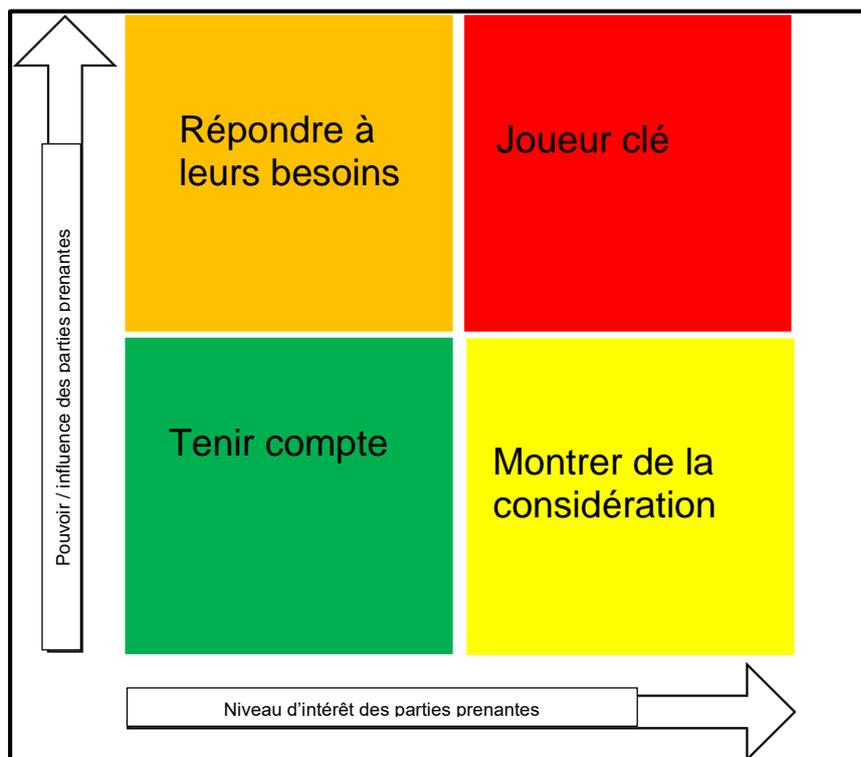
3.3 Cartographie et analyse des partenaires

Une fois identifiés et classifiés selon les catégories ci-dessus, les partenaires ont ensuite été évalués sur la base des paramètres suivants, dont :

- Capacité d'influence/de puissance - définie comme la capacité du partenaire à traiter les questions et les problèmes, et d'influencer les processus décisionnels (comme par exemple les autorités nationales) ;
- Capacité d'entraînement - définie comme la capacité du partenaire à mobiliser les personnes et les ressources pour ou contre les décisions du Projet (comme par exemple les médias) ;
- Capacité de réseau - définie comme la capacité du partenaire à communiquer avec les réseaux politiques et économiques (comme par exemple les organisations internationales) ; et
- Le niveau d'intérêt - défini comme la volonté du partenaire d'être informé et de participer activement à la vie du projet (comme par exemple les OSC).

Aux fins de ce SEP, les partenaires ont été cartographiés et analysés selon la méthodologie de la matrice pouvoir/intérêt (Power Interest Matrix / PIM) (Voir Figure 3-1).²

Figure 3-1 – Matrice pouvoir/intérêt



La cartographie des partenaires selon la méthodologie PIM fournit des stratégies et des outils spécifiques d'engagement à développer, pour chaque groupe de partenaires du Projet, tels que :

- Case en haut à gauche : répondre aux besoins, contacter et consulter sur les centres d'intérêt, essayer d'augmenter le niveau d'intérêt et essayer d'évoluer vers la case de droite ;
- Case en haut à droite : acteur clé, concentrer les efforts sur ce groupe, impliquer dans les organismes de gouvernance et de décision, contacter et consulter régulièrement sur tous les sujets d'intérêt ;
- Case en bas à gauche : prendre en compte mais avec une importance moindre, informer par les moyens de communication générale (comme par exemple bulletin d'information, site internet, envois de mailings, etc.), essayer d'évoluer vers la case de droite ; et
- Case en bas à droite : faire preuve de considération, utiliser l'intérêt pour impliquer dans des domaines à faible risque, maintenir informés et consulter sur les secteurs d'intérêt, utiliser comme soutien potentiel et ambassadeurs de bonne volonté.

² Voir l'ouvrage de John M. Bryson "Strategic Planning for Public and Non-Profit Organization", John Wiley & Sons; 4ème édition, 2011

Dans l'Annexe A, l'approche PIM a été systématiquement appliquée à tous les partenaires du projet identifiés à ce stade.

3.4 Vulnérabilité

Perseus a réalisé une première évaluation de vulnérabilité pour identifier la portée des travaux du programme d'enquête de terrain. Les catégories sociales qui ont été identifiées comme vulnérables - soit en raison d'une circonstance spécifique, soit en raison d'un choix plus large de facteurs - sont décrites dans la base de référence socio-économique de ce rapport. Elles comprennent :

- **Les femmes** - du fait de la nature des relations domestiques, les femmes sont susceptibles d'être dépendantes des membres masculins de leur foyer en termes financiers ; de fait, elles sont moins susceptibles d'accéder aux ressources financières. En outre, dans beaucoup de villages, les femmes peuvent ne pas participer aux processus décisionnels communaux et sont dépendantes des membres masculins du foyer en ce qui concerne le partage d'informations. Dans ce groupe, les foyers dont le chef est une femme peuvent être spécifiquement vulnérables, car ils sont moins susceptibles d'avoir une représentation au niveau communautaire.
- **Les travailleurs illégaux (mineurs artisanaux)** - ceux dont les moyens de subsistance dépendent des activités économiques illégales pourraient voir leurs sources de revenu interrompues et/ou subir une marginalisation au sein de leur communauté traditionnelle locale.
- **Les étrangers et les groupes minoritaires** - certains groupes peuvent subir la marginalisation au sein des communautés traditionnelles locales et souffrir d'un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, aux droits civiques, au crédit et à d'autres services. Dans la plupart des cas, ces groupes minoritaires pratiquent des religions et des langues qui ne sont pas indigènes à la zone d'étude. Si ces groupes minoritaires et migrants sont non-ivoiriens, ils ne peuvent pas revendiquer de droits de propriété foncière au sein de la communauté.
- **Retraité/âgé/handicapé** - les membres retraités ou âgés de la communauté sont susceptibles de ne bénéficier que de revenus minimums, et sont plus susceptibles d'avoir une capacité physique ou mentale réduite à faire face à des modifications de leur environnement. Ceux qui manquent de mobilité physique ou qui ont des problèmes de santé mentale sont particulièrement vulnérables au changement et incapables de participer aux processus décisionnels. Cette catégorie inclut les personnes souffrant d'addictions à la drogue ou à l'alcool.

Les programmes d'enquête de terrain - qui sont décrits dans la section méthodologie de la base de référence socio-économique - décrivent les actions spécifiques menées en direction de chaque catégorie de population vulnérable. Les actions d'engagement ont inclus des groupes ciblés et des entrevues en face à face permettant aux consultants ESIA de fournir des informations sur le Projet et de recevoir les opinions et préoccupations.

Une étude plus approfondie des aspects spécifiques du projet et de leur impact potentiel sur les foyers vulnérables sera réalisée lors des stades ultérieurs du projet (comme par exemple

l'acquisition de terrains, le développement communautaire ciblé, etc.) et informera des mises à jour et des révisions de ce plan.

4 ENGAGEMENT EIES

L'engagement des partenaires au cours du processus de l'EIES cherche à s'assurer que les opinions, les intérêts, et les préoccupations de tous les partenaires du projet sont pris en considération dans sa conception, l'évaluation de son impact et la planification des mesures d'atténuation. Il vise également à améliorer les relations entre le promoteur et les communautés environnantes, à établir un large soutien de la communauté pour le projet et à éviter toute surprise pendant les consultations formelles de la communauté au cours du processus de l'EIES.

La Figure 4-1 associe les différentes phases de l'EIES avec le niveau d'engagement requis de chaque groupe de partenaires, d'après l'analyse PIM. L'approche d'engagement dans chacune des phases est décrite plus en détail dans les sections qui suivent.

Figure 4-1 – Stratégie d'engagement dans le cadre de l'EIES

Phase	Activité	Engagement des parties prenantes
Tri	Identification des besoins en termes d'analyses réglementaires, d'études de pré faisabilité et d'évaluation d'impacts	
Cadrage	définition de haut niveau des impacts du projet et des parties prenantes, définition des termes de référence de l'EIES	
Etat initial et enquêtes de terrain	Identification des conditions de base socio-économique et cartographie détaillée des parties prenantes du projet	
Evaluation des impacts	Evaluation des impacts socio-environnementaux du projet	
Mitigation et bonification	Définition des mesures de mitigation et de bonification dans le cadre de plans de gestion socio-environnemental	
Suivi	Identification et plans de suivi pour mesurer et redresser les indicateurs de performance	
Révision et divulgation	Préparation et présentation d'un rapport détaillé aux autorités locales et aux communautés	

4.1 Phases de sélection et de définition de projet

Le Projet a une longue histoire. Avant la déclaration d'intérêt officielle de Perseus de reprendre les activités d'exploration, de nombreuses interactions avaient déjà eu lieu avec les habitants des communautés voisines, ainsi que d'autres partenaires. Les opérations de sélection ont donc eu lieu sur une longue période, entre la suspension des activités d'exploitation par Cluff Gold et la reprise des activités d'exploration par Amara Mining, qui devint par la suite Perseus Yaouré SARL.

La phase de définition de projet a inclus un processus complet d'engagement des partenaires en 2014, comme décrit dans le rapport de définition de projet, comportant les éléments suivants :

- Identification des parties prenantes - une base de données a été compilée pour lister tous les partenaires identifiés pendant la phase de définition de projet, dont les communautés et les autorités, ainsi que les actions entreprises pour initier les contacts. La base de données existante des partenaires de Perseus a été employée comme point de départ de ce travail.
- Présentation du projet - des présentations du projet ont été faites par la distribution de courriers, des avis sur site et des documents d'information générale (BID), ainsi que par une série de réunions de consultation. Ces actions ont fourni des informations relatives au Projet, au processus EIES, au processus de consultation publique et les coordonnées des consultants concernés.
- Réunions de consultation
 - Des réunions se sont tenues avec les autorités appropriées, nationales (Abidjan) et régionales (Bouaflé, Daloa et Yamoussoukro) devant être impliquées dans le processus ESIA ou ayant un intérêt direct dans le Projet. Le but était de présenter le Projet aux autorités et de mieux comprendre toutes les conditions devant être prises en compte en tant qu'éléments du processus EIES ;
 - Des réunions avec les représentants des communautés, dont des représentants de la jeunesse et des femmes, se sont tenues le 9 juillet 2014 (au cours desquelles le Projet a été présenté) et le 12 juillet 2014 (pour permettre un retour des communautés) ; et
 - Des relations occasionnelles avec les communautés environnantes afin de présenter le Projet et d'obtenir un retour sur les préoccupations potentielles.

4.2 Principales phases de l'EIES

La Phase principale de l'EIES a inclus toutes les étapes de la définition du programme d'étude de base de référence à l'identification des mesures d'amélioration et d'atténuation, ainsi que des plans de gestion. La Phase ESIA principale a eu lieu de janvier à juillet 2015.

4.2.1 Actions d'engagement

Les actions d'engagement des partenaires ont été une partie intégrante du programme de collecte de données de la base de référence et des études de terrain, ainsi que l'évaluation d'impact et les processus d'atténuation et de gestion prévisionnelle.

Pendant cette phase, des actions d'engagement ont été entreprises, utilisant une grande variété de formats et d'événements de communication. Toutes ces actions ont été documentées dans la base de données d'engagement des partenaires (voir ANNEXE B - Rapport des réunions) et archivées électroniquement. Les types de réunion comportaient :

- Des réunions du Comité Consultatif Communautaire (CCC) - concerne les réunions organisées avec un Comité représentant les intérêts des communautés dans la zone d'influence locale directe (trois membres par village). Les réunions CCC ont lieu régulièrement avec la participation de membres de la direction de Perseus. Ils ont été le principal lieu de débat pour les questions de communication avec les communautés au cours de la phase d'exploration, incluant les acquisitions foncières, l'emploi et les projets d'investissement communautaire. Le CCC a été créé - bien que sous une forme

différente - pendant les phases précédentes du projet Yaours (comme par exemple à l'époque Cluff Gold). Perseus l'a rétabli suite à la reprise des activités d'exploration. Les travaux ESIA de terrain (comme le programme d'étude de terrain, le développement des plans de gestion, etc.) ont été présentés périodiquement au CCC par les consultants.

- Des réunions du comité EIES - se rapporte aux réunions organisées avec un Comité mis en place pour superviser les travaux EIES de terrain, et participer aux conclusions ESIA. Dirigé par le Préfet de Bouaflé, le Comité se composait d'autorités régionales (Ministère de l'environnement, de l'industrie et des mines, de l'agriculture), d'autorités sous-régionales (Sous-Préfet de Bouaflé), de chefs de village, de membres du CCC, et de dirigeants communautaires (organisations de jeunes et de femmes), ainsi que de membres de la direction de Perseus et de consultants EIES. Les points principaux abordés lors de ces réunions étaient la définition des programmes d'études de terrain, la validation des conclusions préliminaires et l'identification des mesures d'atténuation.
- Des consultations avec les pouvoirs publics - se rapporte aux réunions officielles organisées avec les autorités nationales, régionales ou sous régionales pour discuter de points spécifiques mis à l'ordre du jour, tels que la collecte de données, la préparation des réunions avec les communautés, etc.
- Des réunions avec les communautés - se rapporte aux réunions publiques avec des membres des communautés, dont des responsables de village, des dirigeants communautaires et d'autres personnes importantes. Le but de telles réunions était d'assurer la circulation des informations relatives au projet au plus grand nombre de membres des communautés dans certains villages spécifiques.
- Des consultations formelles - se rapporte aux réunions organisées avec des partenaires du Projet autres que les pouvoirs publics (comme des instituts de recherche, des organismes internationaux, des ONG/OSC).
- Des consultations informelles - se rapporte aux contacts occasionnels (entretiens de rue, appels téléphoniques, réunions informelles) avec des membres des communautés, des autorités locales ou d'autres partenaires du projet.
- Des communications écrites - se rapporte aux contacts écrits entre Perseus et les autorités locales, ou d'autres partenaires du Projet (dont emails, communications formelles, courriers, etc.)

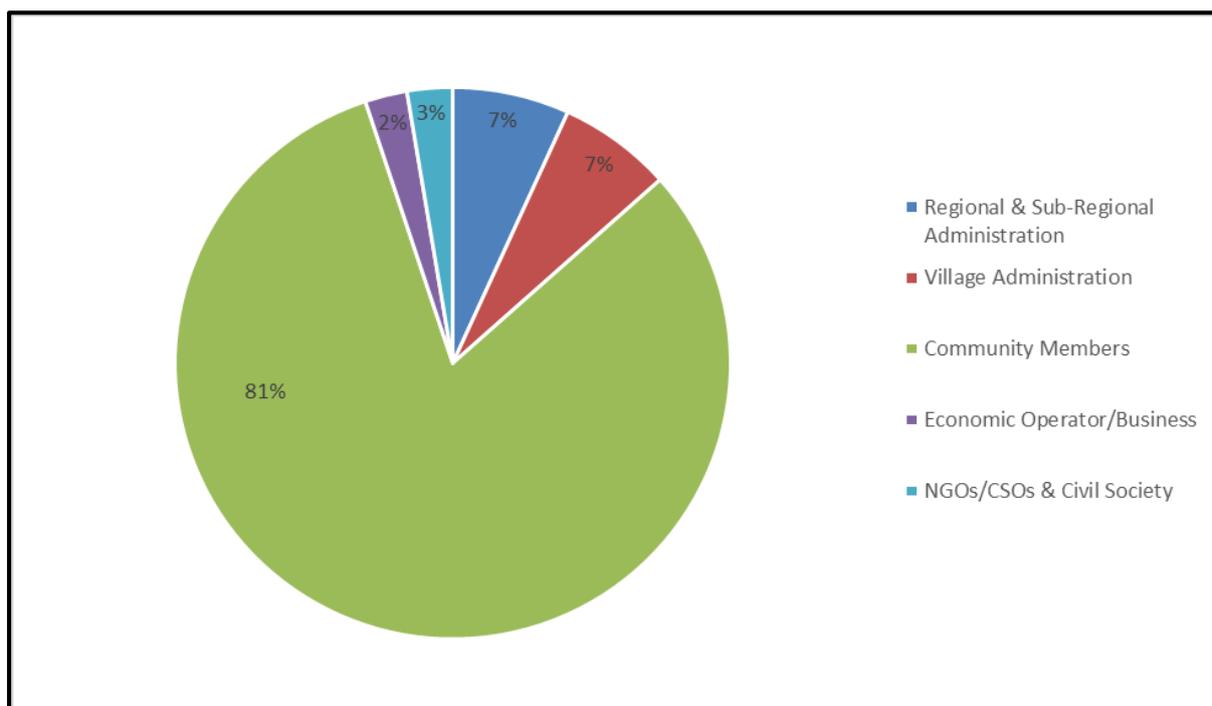
Le programme d'étude de terrain a fourni des occasions supplémentaires de prise de contact avec les partenaires du Projet et, en particulier, les autorités locales et les membres des communautés. Les équipes socio-économiques ont réalisé environ 380 enquêtes de foyers, 9 études de village, 17 entretiens avec des groupes ciblés et 36 avec des informateurs clés. Dans chacune de ces opérations, les consultants ESIA ont fait une courte introduction sur l'histoire et le développement du Projet, ainsi que sur les caractéristiques du promoteur du Projet. Les interviewés ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions, recommandations et préoccupations concernant le Projet. D'autres informations sur le programme et la méthodologie d'étude de terrain sont disponibles dans la base de référence socio-économique.

Ces réunions n'ont pas été intégrées dans la base de données d'engagement des partenaires. Toutefois, les entretiens et les études ont été analysés dans des feuilles de calcul distinctes et électroniquement archivés.

4.2.2 Activité par type de partenaire

La Figure 4-2 montre le nombre relatif d'actions par catégorie de partenaire. Les données incluent des chiffres de la feuille de calcul du programme d'étude de terrain (enquêtes et entretiens) et de la base de données d'engagement des partenaires. Le diagramme illustre l'effort de Perseus pour impliquer le plus largement possible les autorités des villages et les membres des communautés dans le programme de consultation de l'EIES.

Figure 4-2 - Consultations par type de partenaire



4.2.3 Préoccupations des partenaires

Les préoccupations des partenaires ont été identifiées au cours des consultations de la phase de définition de projet, et confirmées au cours de la phase EIES principale. Le Tableau 4-1 ci-dessous présente ces préoccupations, telles que comprises et catégorisées par Perseus.

Tableau 4-1 – Préoccupations des partenaires

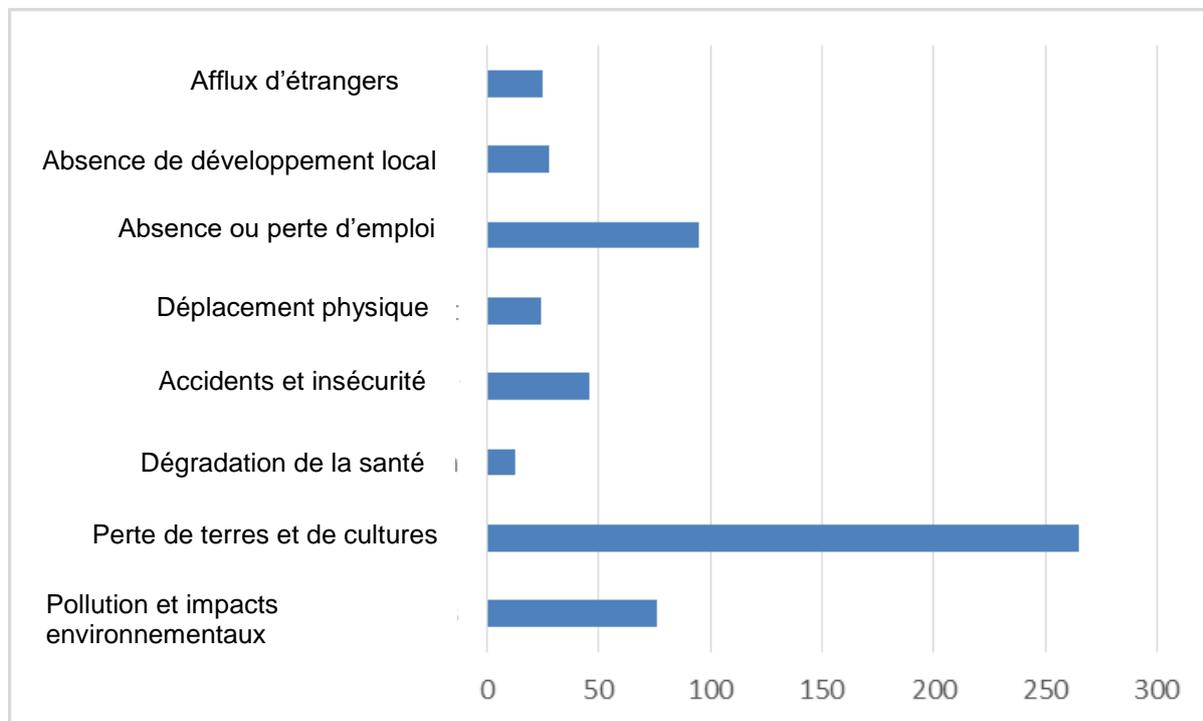
Catégorie d'impact	Impacts, risques et opportunités identifiés
Population et démographie	<ul style="list-style-type: none"> Afflux de travailleurs de l'« extérieur », ainsi que de demandeurs d'emploi, en lien avec le Projet Plus grande visibilité de la région comme centre d'extraction aurifère, découlant sur un afflux de mineurs artisanaux Croissance démographique, en particulier pendant la construction, qui impactera les infrastructures existantes (par exemple, l'approvisionnement en eau), les équipements, l'utilisation des terres et le régime foncier, et les ressources naturelles Risque d'émigration après la phase de construction

Catégorie d'impact	Impacts, risques et opportunités identifiés
Économie et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement des impôts et des redevances au gouvernement ivoirien • Pressions inflationnistes sur des prix locaux en raison d'une demande locale accrue • Hausse des offres d'emploi, en particulier pendant la construction - suivie d'une baisse rapide par la suite • Risques que l'emploi lié au Projet soit insuffisant pour répondre aux demandes et attentes locales, et/ou que son accès en soit inégal, induisant des conflits sociaux. • Risque de dépendance économique au Projet des communautés voisines, en particulier pendant la construction • Modifications de la disponibilité de la main œuvre pour d'autres activités (par exemple, agriculture) • Risque d'instabilité économique après la phase de construction, due à la baisse de l'emploi.
Occupation et utilisation actuelles de la zone d'emprise du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la surface de terres productives disponibles pour les communautés locales par l'acquisition de terrains et risque que celles-ci ne soient pas remplacées après la fermeture • Déplacement des moyens de subsistance existants, dont l'extraction artisanale, l'agriculture, l'élevage et éventuellement la pêche (déplacement économique) • Déplacement des résidences et des communautés existantes (déplacement physique) • Risque d'appauvrissement dû à des programmes mal planifiés et exécutés de réimplantation et de restauration des moyens de subsistance (par exemple, bas niveaux de compensation, recours à l'indemnisation monétaire uniquement) • Augmentation de la pression sur les ressources foncières de la zone, et difficultés relatives à la garantie de terres de remplacement. • Disparition de forêts et de cimetières sacrés • Impacts sur les communautés d'accueil liés à de nécessaires programmes de réimplantation
Organisation de la Communauté et institutions locales	<ul style="list-style-type: none"> • Manque des qualifications, des capacités et des moyens nécessaires dans l'administration et les organisations locales pour gérer les processus de changement complexes. • Changements dans la répartition des pouvoirs et les relations avec les partenaires existants dans les communautés et organisations locales.
Logement, services sociaux et infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Pression accrue sur le logement et l'hébergement existants • Pression accrue sur les services gouvernementaux (comme l'éducation, la santé, le maintien de l'ordre) et les infrastructures (comme les routes, l'eau, l'électricité) • Potentiel d'amélioration par le projet des infrastructures locales, telles que les routes. • Risques liés à l'hébergement des travailleurs, dont un « camp fermé » et un « camp ouvert »
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentations des nuisances comme le trafic, le bruit, la poussière et les vibrations • Risque plus élevé d'HIV/SIDA et autres maladies transmissibles (comme les IST ou Ebola)

Catégorie d'impact	Impacts, risques et opportunités identifiés
	<ul style="list-style-type: none"> • Pression accrue sur les services d'approvisionnement en eau, d'hygiène et de gestion des déchets solides • Risque de problèmes sociaux accrus, comme la toxicomanie, grossesses non désirées, crimes
Vulnérabilité et conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de répartition inégale des avantages et d'impacts sur les groupes vulnérables au sein des communautés locales • Changements dans les rôles, les responsabilités et les relations existants liés au genre • Risque de conflit social accru (comme entre les nouveaux venus et les résidents établis de plus longue date), en particulier dans l'accès à l'emploi, à la terre et aux infrastructures • Potentiel de violation des Droits de l'Homme des populations privées de droits civiques

La Figure 4-3 montre les préoccupations liées au Projet exprimées par les membres des foyers au cours du programme d'enquête de terrain auprès des ménages. Les préoccupations exprimées par les populations vulnérables au travers des groupes ciblés et des entretiens sont également incluses.

Figure 4-3 - Analyse des préoccupations liées au projet recueillies lors des enquêtes auprès des ménages



5 ENGAGEMENT FUTUR

Cette section décrit les actions que ce plan recommande de mettre en place, pour assurer la participation des partenaires aux prises de décision et à la gestion, à la surveillance et à l'évaluation des performances socio-économiques et environnementales du projet. Certaines de ces mesures sont détaillées dans la stratégie d'engagement proposée en ANNEXE A - Identification et analyse des partenaires du projet

5.1 Finalisation des mesures d'atténuation d'impact

Les réunions du Comité EIES se sont poursuivies jusqu'à la finalisation du rapport d'EIES et à sa soumission aux autorités gouvernementales pour approbation. En juin 2015, le Comité EIES s'est réuni pour discuter les plans de gestion sociale et environnementale et les mesures d'atténuation liées. En juillet 2015, une réunion du comité EIES a été de nouveau convoquée pour définir la stratégie de communication EIES aux communautés de la zone du Projet.

5.2 Divulgence de l'EIES

Le rapport d'EIES a été transmis à l'agence de l'environnement pour approbation début juillet. Au regard des règlements nationaux, la Société assurera la participation d'experts ESIA les jours d'enquête publique. Toutes les parties intéressées recevront une présentation des conclusions ESIA et pourront apporter des contributions écrites et orales visant à l'amélioration du rapport. La réunion a eu lieu à Bouaflé avec la participation des partenaires régionaux et locaux. Perseus a fourni les intervenants techniques et a couvert les frais liés à la réunion, comme il est prévu par les règlements du Ministère de l'environnement.

En outre, Perseus a consulté le Comité EIES pour organiser les actions de communication appropriées dans la zone d'influence locale directe. Les experts EIES ont présenté les conclusions du rapport EIES aux autorités locales et aux communautés pour assurer la diffusion la plus large possible des informations liées au Projet. Il y a eu trois réunions communautaires publiques : une à Allahou-Bazi/Angovia, une à Kouakougnanou et une à Akakro/N'Da Koffi Yobouekro. Des représentants des communautés environnant la zone d'influence locale indirecte ont été également conviés. D'autres réunions restreintes avec des catégories ou des sous-groupes vulnérables ont été envisagées par le Comité EIES.

Des actions spécifiques de communication ont été également réalisées avec les partenaires de la région de Bélier et de la sous-préfecture de Kossou à Yamoussoukro et Kossou, en tant qu'élément de la stratégie d'engagement dans la zone d'influence régionale. Le format, la durée et la portée de ces actions ont été étudiées avec la préfecture de Yamoussoukro et le Ministère de l'environnement.

5.3 Plans participatifs de gestion et de surveillance

Perseus prendra en compte les compétences et les intérêts de chacun des partenaires du Projet, et identifiera la méthode la plus appropriée pour développer la participation des partenaires à l'amélioration des plans de gestion et de surveillance définis dans l'ESIA. Une

proposition plus détaillée pour développer une approche participative structurée des plans de gestion et de surveillance est présentée dans les paragraphes suivants.

5.4 Forum de consultation continue

A ce jour, Perseus a créé deux forums de consultation :

1. Le Comité Consultatif Communautaire (CCC) - composé principalement de représentants communautaires, le CCC tient des réunions régulières avec la direction de Perseus, avec les objectifs suivants.
 - Reporting des préoccupations, questions, demandes de la communauté à la Société ;
 - Garantie d'accès aux informations et opportunités liées au projet pour tous les membres de la communauté ; et
 - Discussion du statut des questions de relations entre les communautés et la Société.
2. Le Comité EIES - composé d'autorités locales, de représentants communautaires, de consultants EIES et de la Société, le Comité EIES est intervenu dans les domaines suivants :
 - Supervision et facilitation des travaux EIES ;
 - Validation des conclusions socio-environnementales ; et
 - Formulation de recommandations concernant les mesures d'atténuation et les plans de gestion.

Par ailleurs, Perseus propose d'adapter ce qui précède dans des forums de consultation de plus long terme, comme :

- L'amélioration du CCC comme un corps de consultation local permanent agissant en tant qu'instrument de terrain pour gérer les questions de relations communautaires directement avec les communautés locales concernées ; et
- L'association des autorités locales aux forums de consultation du Projet en fonction de leur niveau de compétence et d'intérêt thématique aux discussions.

Le Tableau 5-1 fournit une description des propositions de forums de consultation en ce qui concerne l'adhésion, les fonctions et d'autres aspects pratiques.

Tableau 5-1 - Forums de consultation du Projet

CCC	
Participants	Sous-Préfet de Begbessou (ou son délégué) si nécessaire Représentants des Communautés potentiellement incluant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Représentants des villages ○ Organisations de la jeunesse et des femmes ○ Catégories vulnérables (comme les étrangers) Direction de Perseus
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir conseil et instructions sur l'engagement des partenaires au niveau local ; ○ Consulter sur la mise en œuvre des processus ESIA de

-
- mesures d'atténuation et de plans de gestion
 - Agir en tant qu'intermédiaire entre Perseus et les membres des Communautés pour les questions de gestion courante
 - Faire une médiation entre la Société et les membres des Communautés en cas de désaccord et/ou de conflit.

Siège	Angovia/Allahou Bazi
--------------	----------------------

Fréquence des réunions	Régulièrement
-------------------------------	---------------

5.5 Actions spécifiques d'engagement

Pour aller plus loin, Perseus intensifiera et diversifiera ses efforts pour atteindre les partenaires du Projet et identifier les stratégies de communication et d'engagement appropriées. En plus des actions identifiées Section 4.2.1, suit une liste d'outils et d'actions que Perseus s'efforcera de mettre progressivement en place pour augmenter l'engagement de ses partenaires :

- Panneaux d'information - Perseus installera au minimum un panneau en bois ou en métal dans les secteurs stratégiques des villages principaux des zones d'influence locale directe du Projet (par exemple près de l'église, du marché ou d'autres zones de passage). Ces panneaux serviront à fournir à la communauté les informations importantes concernant les campagnes de recrutement, les appels d'offre locaux, les consultations en cours, les développements liés au Projet, etc.
- Officiers de Liaison avec les Communautés (Community Liaison Officers / CLO) - la société devra envisager d'établir des points de contact dans les villages principaux des zones d'influence locale directe du Projet. Les CLO sont des employés à part entière de Perseus qui réalisent - pour le compte de la Société - des actions d'engagement des partenaires dans leurs villages de référence. Les CLO facilitent les interactions entre les équipes Projet et les autorités locales, et/ou des partenaires spécifiques dans leur domaine de compétence. Ils informent les communautés des réunions à programmer et font rapport des recommandations, réclamations ou questions au département RE (Responsabilité d'Entreprise) de Perseus. Un CLO devra être responsable d'un ou plusieurs villages selon la taille du village et son niveau de priorité.
- Bureaux d'information - Perseus prévoit d'établir au moins un bureau d'information à Angovia (ou un autre village de la zone d'influence locale directe). Ce bureau sera situé à un emplacement très visible, et ouvert à tous les partenaires intéressés. Des avis informeront des jours et heures de réception des fournisseurs potentiels, des demandeurs d'emploi, des plaignants, ou simplement pour fournir des explications sur les activités du Projet au public intéressé.
- Radio et journal locaux - la plupart des habitants des zones du Projet utilisent la radio et (parfois) la presse locale en tant que source d'information principale. Les médias locaux ont toujours montré un grand intérêt sur les questions liées à l'extraction de l'or dans la région. Perseus prévoit de préparer des messages spécifiques qui pourront être transmis à la radio et/ou dans la presse locale. Par ailleurs, la société étudiera, au cas par cas, l'opportunité de participer à des émissions et des débats radiodiffusés.
- Brochures et affiches - l'utilisation de brochures et d'affiches est envisagée pour fournir des explications visuelles concernant certains des processus de gestion de Perseus (par

exemple, processus d'indemnisation, gestion des réclamations, ou pour fournir des formations au développement communautaire (par exemple, formation à la gestion financière, programmes d'hygiène). L'utilisation des brochures et des affiches sera en particulier employée à l'occasion des réunions ou des consultations, et viendra en complément de la mise en place des infrastructures matérielles (comme les panneaux d'information).

- Newsletter, emails, médias sociaux - pour les partenaires familiers de l'internet, Perseus partagera des mises à jour régulières des informations liées au projet sur les médias sociaux et sur son site internet. L'envoi d'une newsletter bimestrielle ou trimestrielle est une approche d'engagement pratique pour susciter l'intérêt des acteurs clés potentiels, tels qu'organismes internationaux, administrations nationales, agences de développement, etc.

5.6 Système de gestion des réclamations

Les normes internationales et les bonnes pratiques, telle que l'IFC PS1, exigent des sociétés de mettre en place un mécanisme formel pour la réception et la résolution des réclamations des communautés. Dans de nombreux cas les réclamations proviennent d'un manque d'information, d'une mauvaise information ou d'une information mal interprétée concernant les politiques du Projet, ce à quoi il peut être facilement remédié par le dialogue entre les parties concernées. Il est dans l'intention de Perseus de mettre en place un mécanisme de réclamation basé sur les principes décrits ci-dessous et de faciliter le dialogue et autres formes appropriées de résolution commune de conflit, pour prévenir la multiplication des plaintes et réclamations, et éviter qu'elles ne se transforment en conflit communautaire.

Tableau 5-2 - Principes du système de gestion des réclamations de Perseus

- Établir une procédure pour recevoir, enregistrer ou documenter, et traiter les plaintes, qui soit accessible, culturellement appropriée, et compréhensible par les communautés concernées au moment opportun ;
- Informer les communautés concernées de ce mécanisme pendant le processus d'engagement entre la société et les communautés ;
- Adapter le mécanisme de réclamation aux risques et impacts négatifs potentiels du Projet.
- Traiter les problèmes rapidement, en utilisant un processus transparent et compréhensible, facilement accessible à tous les segments des communautés concernées
- Garantir l'entière participation des femmes et des hommes, et des groupes vulnérables ;
- Prendre en compte les méthodes coutumières et traditionnelles de résolution de conflit ;
- Affecter un personnel solide, compétent et expérimenté à cette organisation, avec la responsabilité de recevoir et de répondre aux réclamations ;
- Établir un mécanisme de recours, de manière à ce que les personnes ayant le sentiment que leur réclamation n'a pas été traitée de manière appropriée puisse avoir un recours auprès d'un organisme extérieur pour un réexamen de leur cas ;
- Documenter les réclamations reçues et les réponses fournies et faire rapport régulièrement à la communauté ;
- Fournir des rapports périodiques sur les questions que le mécanisme de réclamation a identifiées comme préoccupation de ces communautés ;
- Être au fait des mécanismes juridiques et administratifs existant dans le pays pour la

résolution des conflits, et ne pas empêcher l'accès à ces mécanismes.

Source : Adaptation des conditions IFC PS1

5.6.1 Étape 1 : Enregistrement

Perseus établira et mettra à jour régulièrement un registre, ou base de données, des réclamations. Les procédures pour déposer une plainte (où, quand, comment), seront annoncées par les services publics, les CLO, les panneaux d'information, etc. Pour chaque réclamation, un dossier sera ouvert et un formulaire d'enregistrement signé. Perseus s'engage à accuser réception d'une réclamation liée au projet par écrit dans les 7 jours calendaires suivant son enregistrement.

5.6.2 Étape 2 : Enquête

Le responsable des réclamations de Perseus sera responsable de l'évaluation du dossier de réclamation - dont les critères de recevabilité - et ouvrira une enquête pour vérifier les réclamations du plaignant. La conduite de l'enquête devra être assignée au responsable des réclamations - qui coopèrera avec le personnel le plus qualifié - en termes de connaissances et de contexte - pour examiner le cas. Le responsable des réclamations devra soumettre une proposition de résolution au directeur RE, sur la base des conclusions de l'enquête.

Perseus s'engage à étudier et répondre aux réclamations liées au Projet dans les 30 jours calendaires suivant son enregistrement.

5.6.3 Étape 3 : Résolution

Une fois la résolution approuvée par le directeur RE, le responsable des réclamations rencontrera le plaignant pour lui communiquer les conclusions de l'enquête et la proposition de résolution de réclamation de Perseus.

Il y a plusieurs options possibles pour une résolution proposée :

- Acceptée - la résolution est acceptée, un formulaire est signé par toutes les parties et toutes les mesures sont prises pour satisfaire le plaignant. La réclamation est considérée close quand toutes les actions de réparation ont été réalisées.
- Rejetée en première instance - si la résolution proposée est rejetée, les commentaires du plaignant sont enregistrés dans le formulaire de résolution et signés par toutes les parties. La procédure monte d'un niveau pour faire intervenir un organisme de médiation (c'est à dire le CCC). La réclamation est considérée close quand les actions de réparation convenues pendant la médiation ont été réalisées.
- Rejetée en deuxième instance - si la participation d'un organisme de médiation (c'est à dire le CCC) ne trouve pas de terrain d'entente entre Perseus et le plaignant, la procédure monte de nouveau d'un niveau, à l'étape 4, ou vers tout autre mécanisme de résolution externe.
- Aucun fondement de la réclamation - si les conclusions de l'enquête sont que la réclamation n'est pas recevable (par exemple, non liée au Projet ou activités), le plaignant reçoit un avis de la décision de Perseus de ne pas poursuivre le processus d'évaluation de la réclamation. La décision de Perseus peut être acceptée (c'est à dire

que la réclamation est clôturée avec effet immédiat) ou être rejetée (l'appel de la décision de Perseus déclenchera le transfert de la procédure à l'étape 4).

5.6.4 Étape 4 : Procédures juridiques

À tout moment, les plaignants peuvent accéder aux procédures juridiques ivoiriennes. S'ils choisissent de faire ainsi, Perseus fournira les informations pertinentes, ainsi que des informations sur l'existence d'une aide judiciaire publique à laquelle ils ont droit.

5.7 Documentation

Dans le travail quotidien, l'engagement et les consultations des partenaires sont initiés par plusieurs processus : ceux-ci incluent les demandes, la rétroaction, les engagements, les questions, les réclamations, etc. La Société concevra et mettra en application un système centralisé de gestion d'information, ou enrichira la base de données des consultations, pour enregistrer et documenter toute interaction avec la communauté des partenaires.

Pour assurer l'harmonisation et la coordination, le directeur des relations avec les communautés doit être informé en amont de toute consultation ou processus structuré d'engagement mis en place avec les communautés. Toutes les parties prenantes se verront garantir l'accès aux détails suivants :

- La liste de toutes les consultations (formelles et informelles) ;
- La liste de tous les partenaires avec leurs coordonnées ;
- La liste de réclamations et de questions en cours ;
- Le registre d'engagements ; et
- Les tâches en cours et les actions prévues.

Le reporting aura lieu sur une base mensuelle, indiquant le nombre de consultations, de réclamations et d'engagements. Trimestriellement, un rapport des actions et des indicateurs clés d'engagement des partenaires sera remis à la direction générale de Perseus. Enfin, sur une base annuelle, Perseus établira un rapport d'engagement récapitulant les actions, les résultats et les difficultés, qui sera partagé avec les communautés de partenaires, et servira de base à la mise à jour et à l'examen des dispositions contenues dans ce Plan.

5.8 Rétroaction et reporting

Perseus contrôlera et rendra compte régulièrement de l'efficacité de son plan d'engagement des partenaires et de sa mise en œuvre.

A partir de l'analyse des enquêtes auprès des ménages réalisées au cours de la phase d'exploration et de la phase ESIA principale, il est possible de définir une base de référence de la compréhension et des perceptions du Projet par les partenaires. Les futures enquêtes pourront repérer des changements dans les réponses des partenaires.

- La plupart des personnes interrogées déclarent ne jamais avoir entendu parler de Perseus dans la presse ou autre média (57% de l'échantillon interrogé) ;

- La plupart des personnes interrogées déclaraient ne pas savoir comment contacter Perseus (58% de l'échantillon interrogé) ; et
- Après une première phase d'engagement, la majeure partie des personnes interrogées déclaraient avoir une perception positive ou très positive du Projet (67% de l'échantillon interrogé).

Le « rapport annuel d'engagement des partenaires » mettra en évidence les actions et les réalisations principales d'engagement des partenaires, et récapitulera les conclusions du contrôle d'efficacité.

ANNEXE A - IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTENAIRES DU PROJET

Partenaire	PIM ³	Secteurs d'intérêt/de pouvoir	Phase du projet	Approche d'engagement ⁴	Outils d'engagement	Fréquence d'engagement ⁵
AUTORITES NATIONALES						
Ministère de l'environnement (dont ANDE, CIAPOL, ANASUR)		Conformité réglementaire (EIA), Contrôle environnemental et plans de gestion	Tous	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Très fréquent
Ministère des mines et de l'industrie		Conformité réglementaire (PFS), Surveillance des opérations et des forages	Tous	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Très fréquent
Ministère de l'agriculture (dont ANADER)		Acquisition de terrains, développement rural de la communauté	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Ministère de la construction, du		Planification spatiale, développement urbain	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/	Fréquent

³PIM se rapporte à la matrice pouvoir/intérêt (voir section 3.3) - Le rouge représente les « acteurs clés », l'orange « répondre aux besoins », le jaune « faire preuve de considération », le vert « prendre en compte ».

⁴L'approche d'engagement peut aller de « informer » (le niveau le plus bas) à « impliquer » (le niveau le plus avancé).

⁵« Très fréquent » est une fréquence d'interaction inférieure à deux semaines. « Fréquent » est une fréquence d'interaction inférieure à deux mois. « Moins fréquent » est pour une fréquence d'au moins une fois par trimestre. « Occasionnel » est pour les interactions qui ne sont pas prévues d'après un calendrier régulier.

logement, de l'hygiène et du développement urbain		et communautaire, hygiène			Rapports du projet	
Ministère de l'eau et des forêts		Acquisition de terrains, impacts environnementaux	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Ministère des ressources animales et halieutiques		Acquisition de terrains, impacts environnementaux	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Ministère des infrastructures		Rupture de l'infrastructure existante, développement de la nouvelle infrastructure	Construction	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Ministère de la Santé		Impacts sur la santé, développement communautaire	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Moins fréquent
Ministère de l'éducation		Développement communautaire	Opérations	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Moins fréquent
Ministère de l'intérieur		Sécurité publique	Tous	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Moins fréquent
Ministère d'état, Ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle (dont AGEPE)		Opportunités d'emploi	Construction, opérations	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent

AUTORITÉS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES						
Préfecture de Yamoussoukro		Impacts régionaux :	Tous	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Sous-préfecture de Kossou		Activités du projet concernant le secteur de Kossou	Tous	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Préfecture de Bouaflé		Impacts régionaux, sécurité, infrastructure	Tous	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Très fréquent
Sous-préfecture de Bouaflé		Projeter les activités concernant la zone d'influence locale directe et indirecte	Tous	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Très fréquent
AUTORITÉS LOCALES ET COMMUNAUTÉS						
Chefs de village (zone d'influence locale indirecte)		Impacts locaux	Tous	Informier	Face à face CLO/bureau d'information	Moins fréquent
Chefs de village (zone d'influence locale directe)		Tous les impacts socio-économiques et environnementaux	Tous	Impliquer	Face à face CLO/panneaux/bureau d'information	Très fréquent
Leaders communautaires		Impacts locaux	Tous	Informier	Face à face CLO/panneaux/bureau	Occasionnel

(zone d'influence locale indirecte)					d'information	
Leaders communautaires (zone d'influence locale directe)		Tous les impacts socio-économiques et environnementaux	Tous	Impliquer	Face à face CLO/panneaux/bureau d'information	Très fréquent
Personnes concernées par le projet		Tous les impacts socio-économiques et environnementaux	Tous	Consulter	Face à face CLO/panneaux/bureau d'information	Très fréquent
AUTRES PARTENAIRES						
ONG/OSC locales (Social Justice, DPIDD)		Opportunités et formation liées au potentiel développement communautaire	Tous	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Agences de développement bilatérales (AFD, GTZ, etc.)		Associations potentielles sur des projets de développement communautaire	Construction, opérations	Informar	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Occasionnel
Agences de développement multilatérales (ONU, UN Women, UNPD)		Associations potentielles sur des projets de développement communautaire	Construction, opérations	Informar	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Moins fréquent
Centres de recherches (Institut National de la Statistique, Université de Cocody)		Études socio-économiques et environnementales	Tous	Informar	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Occasionnel
Autorités religieuses		Cohésion de la Communauté et gestion des changements socio-économiques ;	Construction, opérations	Informar	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Occasionnel

		Opportunités de développement communautaire				
Chambre de commerce		Opportunités de développements commerciaux (dont achats)	Construction, opérations	Consulter	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Fréquent
Opérateurs commerciaux locaux/régionaux		Opportunités de développements commerciaux (dont achats)	Construction, opérations	Impliquer	Face à face Newsletter/emails/ Rapports du projet	Très fréquent

ANNEXE B - RAPPORT DES REUNIONS EIES

Identité	Date	Partenaire	Type de partenaire	Type de réunion	Interactions principales		
					Nom	Description/question	Réponse/commentaires
MT-0001	03-02-2015	Bureau National de Statistique	Institut de recherche	Consultations formelles	Moussa Serifou (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande des informations à jour, d'après le recensement 2014, pour alimenter la base de référence socio-économique	L'INS informe Perseus que les données du recensement 2014 ne seront pas disponibles avant juillet 2015
					M. Bah (Directeur général de l'INS)	M. Bah demande à Perseus de fournir une liste d'informations précise, qui pourrait être extrapolée des données brutes avant juillet 2015 (idéalement fin février 2015)	Perseus s'engage à envoyer une telle liste avant la fin de la semaine
MT-0002	05-02-2015	Préfecture de Yamoussoukro	Administration Régionale	Consultations des autorités publiques	Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société et le projet et demande une assistance pour contacter d'autres directions techniques régionales/partenaires	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA	(aucun)
					M. Sepy Yessoh (secrétaire général de la Préfecture)	M. Sepy Yessoh informe le Préfet par téléphone et propose à Perseus : 1. d'adresser une demande formelle à l'administration 2. de contacter la Direction Régionale des Mines et de l'Industrie (DRMI)	Perseus informe le secrétaire général qu'une réunion avec la DRMI est déjà planifiée

MT-0003	05-02-2015	Direction Régionale de Yamoussoukro - Industries et Mines	Administration Régionale	Consultations des autorités publiques	Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société et le projet et demande une assistance pour contacter d'autres directions techniques régionales/partenaires	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA	(aucun)
					M. Tambla (DRMI)	M. Tambla conseille d'adresser une communication formelle à l'administration et qu'il sera heureux de faciliter les contacts avec les autres partenaires	Perseus s'engage à adresser une communication formelle au cours de la semaine suivante
					M. Tambla (DRMI)	M. Tambla souhaite obtenir le cadre de référence de l'ESIA et des précédentes études régionales.	Perseus fournira une copie des précédentes études régionales (Cluff Gold) et s'engage à fournir une copie du cadre de référence de la nouvelle étude.
MT-0004	05-02-2015	Direction Régionale de Bouaflé - Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH)	Administration Régionale	Consultations des autorités publiques	Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA	(aucun)

					M. Kouakou Yao (DRRAH)	<p>M. Yao fait part des préoccupations et questions suivantes:</p> <p>4. Il informe la société que ses tentatives pour inciter les communautés locales à se grouper en coopératives pour exploiter les ressources halieutiques ont jusqu'ici été vaines.</p> <p>1. il demande à ce que les impacts sur les pêcheurs et les éleveurs soient étudiés.</p> <p>2. Il précise que la pêche est une activité économique majeure de la sous-préfecture de Bouaflé, le marché aux poissons de Bouaflé étant alimenté par les activités de pêche du lac Kossou</p> <p>3. Il informe de l'existence de conflits entre pêcheurs autochtones et non-autochtones (venant principalement du Mali - Bozo) qui font une demande de permis dans la région du lac Kossou.</p>	<p>Perseus confirme que les impacts sur les ressources halieutiques et animales seront pris en compte dans le cadre de l'ESIA</p>
MT-0005	05-02-2015	Direction Régionale de Bouaflé - Eaux et Forêts (DREF)	Administration Régionale	Consultations des autorités publiques	Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA	(aucun)

					Lt. Col. Koffi Kumansi	<p>Le Lt. Col. Koffi Kumansi partage avec Perseus les préoccupations et informations suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> il souhaiterait qu'Perseus étudie la réhabilitation du site du projet à la fin de la phase d'exploitation, ou, alternativement, étudie des projets de reboisement. Il précise qu'il n'y a aucune forêt primaire dans la zone et que la faune et les réserves naturelles sont menacées par la présence des communautés locales. 	Perseus confirme que les impacts négatifs sur les forêts seront étudiés, et que l'ESIA définira des mesures d'atténuation afin de les réduire au minimum. La société définira les axes d'un programme de développement communautaire selon les besoins identifiés pendant les enquêtes, et les priorités définies par les communautés et les autorités locales.
MT-0006	05-02-2015	Direction Régionale de Bouaflé - Agriculture (DRA)	Administration Régionale	Consultations des autorités publiques	Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande la communication de données spécifiques à l'activité agricole dans la zone d'étude.	Mme Coulibaly (RDA) demande à la société de fournir une liste de questions auxquelles elle peut répondre. Elle fournit le nouveau code
					Mme Coulibaly (RDA)	Mme Coulibaly informe Perseus qu'elle travaille en étroite collaboration avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) - qui recueille un grand nombre de chiffres et statistiques liés à la communauté.	Perseus s'engage à envoyer une liste de questions spécifiques d'ici la fin du mois, et invite Mme Coulibaly à consulter l'ANDAR pour apporter une réponse basée sur la totalité des informations disponibles.

MT-0007	05-02-2015	Direction Régionale de Bouaflé - Santé (DRS)	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande la communication de données spécifiques à la santé dans la zone d'étude.	(aucun)
					Dr. Dje Koffi Hyacinthe (directeur technique pour la santé)	Le Dr. Dje Koffi (DT) souhaite la bienvenue à la délégation et demande à la société de poser les questions spécifiques auxquelles il peut répondre.	Perseus s'engage à envoyer une liste de questions spécifiques d'ici la fin du mois.
MT-0008	05-02-2015	Sous-Préfecture de Kossou	Administration Sous-Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande une assistance pour prendre contact avec les partenaires locaux de la sous-préfecture.	M. Koutouan est disposé à faciliter les contacts avec les partenaires locaux
					M. Serge Sylvain Koutouan (Sous-Préfet)	M. Koutouan est heureux de parler aux représentants de Perseus, et propose de maintenir les villages de Kossou et d'Allai Yaokro dans le champ de l'étude	Perseus confirme que ces deux villages seront pris en compte dans l'ESIA
MT-0009	05-02-2015	Sous-Préfet de Bouaflé	Administration Sous-Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande une assistance pour prendre contact avec les partenaires locaux de la sous-préfecture.	M. Ango est disposé à faciliter les contacts avec les partenaires locaux

					M. Aristide Ango (Sous-Préfet)	M. Ango invite la délégation à travailler étroitement avec lui dans le cadre du projet Angovia	(aucun)
MT-0010	05-02-2015	Préfecture de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA	(aucun)
					Mme Hortense Aka Walemin (secrétaire générale de la préfecture)	Mme Aka Walemin accueille la délégation au nom du Préfet et réaffirme aux délégués l'intérêt du Préfet pour le Projet et sa volonté de coopérer.	
MT-0011	10-02-2015	Préfecture de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan communique le plan destiné à créer un comité ESIA, avec l'aide de la préfecture, pour garantir une approche participative de la prise de décision dans le développement du projet et la gestion de ses impacts	(aucun)
					M. Adrien Gbamelé Koumé (Préfet)	le Préfet accueille favorablement la proposition et demande à la délégation de pouvoir contribuer à l'acte juridique qui décidera de la création d'un comité ESIA	Perseus confirme que le Préfet recevra une proposition dans un délai de 48 heures
MT-0012	10-02-2015	Préfecture De Yamoussoukro	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan communique le plan destiné à créer un comité ESIA, avec l'aide de la préfecture, pour garantir une approche participative de la	(aucun)

						prise de décision dans le développement du projet et la gestion de ses impacts	
					M. Narcisse Sepy Yessoh (secrétaire général de la préfecture)	Le secrétaire général auprès du Préfet encourage la délégation à créer le comité ESIA dans la préfecture de Bouaflé uniquement. En effet, il préférerait ne pas avoir d'autorités de Yamoussoukro associées à ce dernier (car ceci impliquerait une procédure bureaucratique complexe)	(aucun)
					M. Narcisse Sepy Yessoh (secrétaire général de la préfecture)	Le secrétaire général auprès du Préfet propose de tenir une réunion régionale avec les autorités de Belier à Yamoussoukro: a. expliquer le projet aux autorités qui n'ont pas été consultées avant; b. établir des contacts avec toutes les autorités locales appropriées ; c. donner plus de temps aux autorités locales pour se familiariser avec le projet et organiser la réunion d. mettre en place un processus d'engagement parallèle à celui de Bouaflé	Perseus répond que ces suggestions seront étudiées en détail et que l'équipe se mettra en rapport avec le Préfet pour planifier la prochaine réunion
					M. Narcisse Sepy Yessoh (secrétaire général de la préfecture)	Le secrétaire général demande si le CIAPOL (centre ivoirien antipollution) fait partie du comité ESIA	Perseus répond qu'il n'est pas directement associé au comité, mais sera consulté dans le cadre de l'ESIA
MT-0013	10-02-2015	Conseil Régional de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)

					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan présente un bref résumé des actions ESIA et demande la communication de données spécifiques sur les programmes de développement régional.	(aucun)
					M. Amani Konan (conseiller technique)	M. Konan recommande à la société d'adresser une demande écrite de communication des plans régionaux au Président du Conseil Régional.	Perseus répond que cela sera fait très prochainement
MT-0014	11-02-2015	Village de Kouakougnanou	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie de l'EIES aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
			Communauté locale		M. Jules Konan Latto (notable)	M. Konan Latto explique que le village de Kouakougnanou est habitué aux activités d'exploration minière, car d'autres sociétés ont travaillé dans la zone précédemment (comme Cluff Gold). La communauté participera à l'activité de collecte de données et attendra les conclusions du rapport ESIA.	(aucun)
					M. Léon Kouadio Koffi (représentant du chef de village)	M. Kouadio Koffi demande à la société d'évaluer les besoins de la communauté. Le village de Kouakougnanou attend d'avantage de Perseus pendant la phase d'exploitation	(aucun)
MT-0015	11-02-2015	Village de Alley	Administration Locale	Communication écrite	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D remet une lettre au chef de village décrivant les actions de terrain programmées dans le village au cours des prochains jours	(aucun)
MT-0016	11-02-2015	Village de Patizia	Administration Locale	Communication écrite	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D remet une lettre au chef de village décrivant les actions de terrain programmées dans le village au cours des prochains jours	(aucun)

MT-0017	11-02-2015	Village de Kouakougnanou	Administration Locale	Communication écrite	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D remet une lettre au chef de village décrivant les actions de terrain programmées dans le village au cours des prochains jours	(aucun)
MT-0018	11-02-2015	Direction Régionale du Ministère de l'industrie et des mines de Yamoussoukro	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Présentation de l'équipe et de l'objet de la réunion	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan communique le plan destiné à créer un comité ESIA, avec l'aide de la préfecture, pour garantir une approche participative de la prise de décision dans le développement du projet et la gestion de ses impacts. rePlan explique également le point de vue de la préfecture sur la proposition et demande les divers avis	(aucun)
					M. Assemien Manlan (chef de service mine et carrière/ DRIM Yamoussoukro)	La direction du service des mines offre ses services de médiation pour la prise de contact avec les autorités locales. Elle propose que, quel que soit son format, la liste des autorités locales à consulter soit étendue : Au CIAPOL, au Ministère des infrastructures, au Ministère de commerce et au Conseil Régional notamment	Perseus répond que ces suggestions seront étudiées en détail et que l'équipe restera en contact pour planifier la prochaine réunion
MT-0019	11-02-2015	Sous-préfecture de Bouaflé	Administration Sous-Régionale	Communication écrite	M. Aristide Ango (sous-préfet de Bouaflé)	Perseus recueille les courriers du Sous-Préfet invitant l'ensemble des autorités locales des villages de la zone d'étude à coopérer avec l'équipe ESIA pendant les travaux de terrain	(aucun)

MT-0020	12-02-2015	Village de Allahou Bazi	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie ESIA aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
			Communauté locale				(aucun)
MT-0021	12-02-2015	Village d'Angovia	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie ESIA aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
			Communauté locale		M. Augustin Ouffouet Kouamé (secrétaire général du chef de village)	Le secrétaire général (également membre du CCC) souhaite obtenir plus d'informations sur le rôle et la fonction du comité EIES	(aucun)
					M. Daniel Dibi N'goran (chef de village)	Le chef de village demande à Perseus de fournir une liste détaillée des activités prévues dans le village suffisamment en amont pour préparer les différentes circonscriptions	(aucun)
					M. Daniel Dibi N'goran (chef de village)	Le chef de village déplore que le temps pendant lequel le rapport EIES est disponible à la sous-préfecture pendant la phase de consultation est en général très court et il n'est pas facile pour les villageois d'y avoir accès.	Cette question devra être traitée avec la sous-préfecture, toutefois Perseus s'assurera que les habitants d'Angovia auront accès au rapport EIES.
MT-0022	13-02-2015	Village de N'Da Koffi Yobouekro	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie EIES aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale ; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'EIES réaliseront dans les prochains jours	(aucun)

			Communauté locale				(aucun)
MT-0023	13-02-2015	Village de Patizia	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie ESIA aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale ; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
			Communauté locale		Franck Fortuné N'guessan	Qu'arrivera-t-il aux exploitants EMAPE (extraction minière artisanale et à petite échelle) ?	Le statut d'exploitation minière artisanale est régi par la législation nationale. La société n'interférera pas dans les opérations EMAPE tant que celles-ci ne compromettent pas la réalisation du projet.
					Augustin N'guessan	Quel est le rôle des lignes de délimitation tracées dans mon champ ?	Le projet mène actuellement des enquêtes de terrain dans le cadre de l'EIES. En cas de dommages aux cultures, une indemnisation sera due au propriétaire.
					Franck Konan Lipouet	Y aura-t-il des mesures de contrôle de l'afflux des étrangers ?	L'EIES proposera des mesures pour atténuer les impacts négatifs
					Guichar Yao Yao	Y aura-t-il des mesures pour empêcher la pollution ?	L'EIES proposera des mesures pour atténuer les impacts négatifs
					Guichar Yao Yao	Des emplois seront-ils proposés pour la jeunesse locale ?	Perseus a des procédures de recrutement claires. Tous les recrutements sont basés sur le mérite, et à qualification égale, préférence sera donnée aux locaux. La main-d'œuvre non

							qualifiée sera recrutée exclusivement dans la zone du projet.
					Guichar Yao Yao	Qu'arrivera-t-il à nos terres ?	Au cas où un dossier d'acquisition de terrains serait déposé, le propriétaire foncier bénéficiera d'une indemnisation à définir. L'ESIA proposera des mesures pour atténuer les impacts négatifs
MT-0024	13-02-2015	Préfet de Bouaflé	Administration Régionale	Réunion du comité ESIA	M. Michel Yao (Perseus)	Présentation de Perseus et de ses équipes	(aucun)
		Sous-Préfet de Bouaflé	Administration Sous-Régionale		M. Andrea Amici (rePlan)	rePlan projette une présentation PowerPoint sur la description du projet, les étapes ESIA, la structure de gouvernance ESIA (le comité ESIA), l'étendue des travaux de terrain et les étapes à venir.	(aucun)
		Comité Consultatif Communautaire	Administration Locale		M. Andrien Gbamelé Koumé (Préfet)	Le préfet inaugure la réunion, nomme les membres du comité d'ESIA, donne lecture des textes juridiques donnant naissance au Comité et ouvre les débats.	(aucun)
		Chefs de village d'Angovia, d'Allahou Bazi, de N'Da Koffi Yobouekro, d'Akakro et de Kouakougnanou	Administration Locale		M. Ulrich Koffi (OIDPP)	Quelles mesures la société va-t-elle adopter pour protéger les sites de patrimoine culturel ?	rePlan répond que tous les impacts socio-économiques seront évalués dans le rapport et que des mesures d'atténuation seront identifiées pour chacun d'entre eux, dont le patrimoine culturel.

		Communauté locale	Communauté locale		Chef du village de Kouakougnanou	Quelles mesures la société va-t-elle prendre pour les personnes qui louent leurs terres aux exploitants EMAPE ?	Le Sous-Préfet de Bouaflé répond que la gestion des terres est une question qui doit être discutée avec les autorités locales et que la Société n'est pas responsable des problèmes intra-communautaires
		Société civile	ONG/OSC		Chef du village d'Akakro	Etant donnée l'utilisation de produits chimiques pour les activités minières, quelles sont les mesures que la société prendra pour garantir que l'environnement ne sera pas pollué ?	L'EIES a une section sur les plans de gestion sociale et environnementale, qui incluent le traitement des déchets dangereux et non-dangereux. Tous les plans de gestion seront établis et contrôlés au cours des consultations avec les autorités locales.
					M. Augustin Ouffouet (Président du CCC)	Quelle est la distance minimum entre une mine et un village ?	rePlan répond que le gouvernement devra valider le rapport et n'approuvera en aucun cas une disposition contraire aux législations nationales. Dans tous les cas, la version finale du projet sera définie par la prochaine étude de faisabilité et tiendra compte des législations nationales et des meilleures pratiques.

					Mme Delphine Kouassi Adjoua (Présidente des femmes d'Angovia)	Mme Delphine A. Kouassi exprime le souhait que le camp de base Perseus soit intégré au village	rePlan répond que la société établira son camp de base en fonction de facteurs multiples (économiques, sécuritaires, etc.) Dans tous les cas, la conception du projet envisagera toutes les possibilités pour développer des impacts positifs sur les communautés locales.
MT-0025	15-02-2015	Campement des pêcheurs 1	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie ESIA aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
		Communauté locale	Communauté locale		M. Bernard Ouffouet N'goran	Qui a commandé cette étude ? L'administration nationale ?	L'équipe SIA travaille directement pour Perseus. Perseus a demandé à ce que l'étude se conforme à la législation nationale.
					M. Bernard Ouffouet N'goran	Déplore que les sociétés minières (comme Cluff Gold) promettent beaucoup aux communautés locales, mais que dans les faits elles n'aient rien fait pour elles.	
					M. John Kouassi Brou	Y aura-t-il des emplois pour nos jeunes ?	Perseus a des procédures de recrutement claires. Tous les recrutements sont basés sur le mérite, et à qualification égale, préférence sera donnée aux locaux. La main-d'œuvre non qualifiée sera recrutée

							exclusivement dans la zone du projet.
					M. John Kouassi Brou	Pourrez-vous nous aider à remettre en état la route du village ?	Perseus investira une partie de son budget dans le développement communautaire, au cours de la phase d'exploitation. Cependant, nous sommes toujours dans la phase d'évaluation et une telle intervention ne peut être envisagée actuellement.
					M. Siméon (Mathias) Kouadio N'guessan	Souhaite obtenir une carte détaillée du projet pour comprendre quelles seront les limites des installations du projet.	Perseus réaffirme qu'il est prévu que personne, au sein du camp, ne perde son accès à la terre, toutefois de plus amples détails sur les installations du projet seront communiqués dès que disponibles.
MT-0026	17-02-2015	Préfecture De Yamoussoukro	Administration Régionale	Communication écrite	M. Moussa Serifou (Perseus)	Demande au Préfet de Yamoussoukro de faciliter les contacts avec les autres organismes régionaux (comme le CIAPOL, les Directions Régionales de l'agriculture ou de la santé, etc.)	(aucun)
MT-0027	05-02-2015	Direction Régionale de l'Environnement de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société et le projet et demande une assistance pour contacter d'autres directions techniques régionales/partenaires	(aucun)
					M. Andrea Amici	rePlan présente un bref résumé des actions	(aucun)

					(rePlan)	EIES	
					M. Jean Tanou Kouassi (DR environnement)	Demande à la société d'assurer le suivi des mesures d'atténuation et de contrôle qui seront recommandées dans le rapport ESIA. Il offre l'aide du Ministère de l'environnement pour mettre en œuvre les plans de gestion locale	(aucun)
MT-0028	14-02-2015	Village d'Alley	Administration Locale	Réunion de la Communauté	M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie de l'EIES aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
		Communauté locale	Communauté locale				
MT-0029	15-02-2015	Village d'Akakro	Administration Locale		M. Fiacre Yao Konan (consultant 2D)	2D présente un résumé de la méthodologie ESIA aux chefs de village et aux représentants de la communauté locale; et explique l'objectif et les types d'actions que l'équipe d'ESIA réaliseront dans les prochains jours	(aucun)
		Communauté locale	Communauté locale				(aucun)
MT-0030	24-02-2015	Conseil Régional de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Remise d'une demande spécifique pour obtenir le programme de développement de la région de Marahoué	(aucun)
MT-0031	24-02-2015	Direction Régionale de l'Environnement de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Remise d'une demande spécifique pour obtenir les réglementations environnementales appropriées à l'exploitation minière	(aucun)

					M. Jean Brou (Direction Régionale de l'Environnement)	Perseus peut-elle contribuer à la création d'un profil environnemental régional ?	Perseus réalise actuellement des études dans la zone, toutefois la zone d'étude est plus restreinte que la région de Maraouhé. Pour des demandes plus spécifiques, il est suggéré d'adresser une communication écrite à la Société.
MT-0032	24-02-2015	Direction Régionale de l'Agriculture de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Remise d'une demande spécifique pour obtenir l'étude et les données agricoles de la région de Marahoué	(aucun)
					M. Denis Goh (2D)	Remise d'une demande spécifique pour obtenir les montants des indemnités pour les cultures et la terre agricole	(aucun)
MT-0033	24-02-2015	Direction Régionale de l'Education Nationale de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Perseus présente brièvement la société, le projet et l'équipe	(aucun)
					M. Denis Goh (2D)	Remise d'une demande spécifique pour obtenir des données sur l'éducation dans la région de Marahoué	(aucun)
					M. Bolou Bi Tra (directeur régional de l'éducation nationale)	Le directeur régional exprime le souhait que Perseus puisse contribuer au développement du secteur de l'éducation dans la région	(aucun)
MT-0034	24-02-2015	Direction Régionale de l'Industrie et des Mines de Yamoussoukro	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Réunion de suivi pour organiser la réunion régionale avec les autorités locales de Yamoussoukro	Une date provisoire est fixée au 3 mars

MT-0035	26-02-2015	Direction Départementale de la Santé de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	M. Michel Yao (Perseus)	Présentation de l'équipe du projet	(aucun)
					M. Denis Goh (2D)	Le directeur régional exprime son souhait que Perseus puisse contribuer au développement du secteur de la santé dans la région	(aucun)
MT-0036	18-03-2015	Préfecture De Yamoussoukro	Administration Régionale	Consultations des Autorités Publiques	Préfecture	Le représentant du Préfet souhaite la bienvenue à la délégation et ouvre les débats	(aucun)
		Sous-Préfecture de Kossou	Administration Sous-Régionale		M. Moussa Serifou (Perseus) / M. Nick Azah et M. Denis Goh (2D Consulting)	Présentation de l'équipe Perseus et de la portée de la réunion, et présentation de slides PowerPoint sur le projet et les travaux ESIA	(aucun)
		Direction Régionale de l'Industrie et des Mines de Yamoussoukro	Administration Régionale		M. Malan Ninddin (Direction Régionale des Infrastructures)	Quelle sera la méthode d'exploitation utilisée ? (lixiviation en tas ou en cuve) ?	Perseus répond que la lixiviation en cuve est envisagée, mais des études sont toujours en cours, et les décisions pourraient encore changer
		Direction Régionale du CIAPOL de Yamoussoukro	Administration Régionale		M. Malan Ninddin (Direction Régionale des Infrastructures)	Pouvons-nous avoir les conclusions des résultats des études déjà réalisées au titre de l'ESIA ?	2D Consulting indique que les conclusions des études réalisées seront communiquées au cours des sessions planifiées de rétroaction.

		Direction Régionale des Infrastructures de Yamoussoukro	Administration Régionale		M. Malan Ninddin (Direction Régionale des Infrastructures)	Est-ce que le Ministère de la Santé et le Ministère des affaires sociales ont été invités ?	Le Premier Secrétaire Général de la Préfecture déclare que le représentant du Ministère de la Santé a été invité mais s'est excusé de ne pouvoir être présent. Perseus répond que le Ministère des Affaires Sociales n'a pas été invité mais que la société rencontrerait le représentant régional du Ministère des Affaires Sociales au cours des réunions à venir au cours des prochaines semaines
		Direction Régionale de Yamoussoukro du Ministère de la Construction	Administration Régionale		M. Kofi Yao, Président de la Mutuelle pour le Développement de Kossou (MUDESKO)	Kossou fait-il partie de la zone d'extraction ?	Perseus répond que non. Cependant, Kossou se trouve dans la zone d'influence du projet. En conséquence, les autorités et la communauté devront être consultées pour prendre en considération leurs contributions, afin de maximiser les résultats positifs du projet et d'atténuer ses impacts indésirables potentiels
		Direction Régionale De Yamoussoukro de l'Institut National de Statistique	Institut de recherche		M. Kofi Yao, Président de la Mutuelle pour le Développement de Kossou (MUDESKO)	Qu'est-il entendu par nuisances générées par le projet ?	Perseus a expliqué, et nous avons déclaré qu'une étude de base de référence serait réalisée pour appréhender la situation actuelle, et qu'une autre étude serait réalisée une

							fois le projet mis en œuvre pour mesurer les changements dans le niveau de nuisances, pour s'assurer qu'ils sont conformes avec les exigences -
		Direction Régionale De Yamoussoukro de l'Environnement	Administration Régionale		Colonel Koutou Ahoulou ((Directeur Régional des Eaux et Forêts)	Quelles sont les mesures envisagées pour gérer les risques de pollution et pour garantir l'usage approprié des produits toxiques ?	Perseus déclare que le projet sera conçu conformément aux normes internationales et que la gestion des risques de pollution fait partie de ces normes.
		Direction Régionale de Yamoussoukro des Eaux et Forêts	Administration Régionale		Colonel Koutou Ahoulou ((Directeur Régional des Eaux et Forêts)	Une attention particulière devrait être portée sur la gestion des effluents à la proximité de la rivière Bandama	Perseus déclare qu'une attention particulière sera portée à ce sujet, en conformité avec les normes internationales et nos principes de gestion
		Sodertour Lacs	Opérateur économique/entreprise		(inconnu)	Taille prévue du projet et dimensions économiques ? Nombre d'emplois générés ? Combien d'emplois directs ? Combien d'emplois locaux ?	Nous avons déclaré, sur la base de l'étude de définition de projet dont les conclusions seront actualisées par l'étude de préféabilité prochainement publiée, les chiffres suivants : 300.000 onces par an, 1300 emplois pendant la phase de construction, 600 pendant la phase de construction. Nous avons été clairs sur le fait que ces chiffres étaient indicatifs et

							devraient être modifiés par les études en cours. Nous avons ajouté que, conformément aux exigences du code minier, la société s'efforcera de créer de la valeur locale sur le long terme, en optimisant le recrutement local à chaque fois que des compétences locales seront disponibles. Les compétences locales disponibles dans la région du projet seront prioritaires. Cependant il doit être noté que quelques postes nécessiteront de faire recours à des compétences extérieures.
		Village de Kossou	Administration Locale		(inconnu)	Une attention particulière doit être apportée à la santé des populations, et doit être intégrée au projet.	Perseus a confirmé que ce point fait partie de l'approche ESIA.
		Président de la Jeunesse de Kossou	Communauté locale		M. Arsène BEHA Z. (Centre Ivoirien Antipollution CIAPOL)	Une étude de base de référence exhaustive devra être réalisée pour déterminer l'état initial du site, en prenant en compte le fait que des opérations extractives ont été précédemment réalisées.	Perseus a confirmé que ce point fait partie de l'approche EIES.
		Représentant de la Mutuelle de Développement de Kossou (MUDESKO)	Opérateur économique/entreprise		M. Arsène BEHA Z. (Centre Ivoirien Antipollution CIAPOL)	La zone de drainage devra être correctement choisie du fait de la structure de faille souterraine.	Perseus note ce point.

					M. Kofi Yao, Président de la Mutuelle pour le Développement de Kossou (MUDESKO)	Existe-t-il des informations sur les retours ou le niveau de satisfaction des populations dans les zones où Perseus a déjà exploité une mine ?	Nous avons déclaré être une société internationale avec des valeurs et des principes de gestion. Nous exploitons des mines conformément aux normes. Nous avons exploité une mine au Burkina pendant de nombreuses années, et nous avons travaillé en Côte d'Ivoire pendant deux ans sans rencontrer de problème majeur.
					(inconnu)	Perseus a-t-elle reçu des données de population récentes de l'Institut National de la Statistique ?	Perseus déclare avoir recueilli des données de cet institut il y a quelques jours, et que des données plus récentes et plus précises étaient promises pour le mois d'avril.
					M. Kofi Yao, Président de la Mutuelle pour le Développement de Kossou (MUDESKO)	Quels investissements Perseus a-t-elle réalisés pour Angovia ?	Perseus déclare qu'au cours de nos opérations précédentes, une école primaire et des logements pour les enseignants ont été construits, que la route a été remise en état, etc.

					(inconnu)	Comment les projets de développement social seront-ils intégrés à ce nouveau projet ?	Perseus déclare que les projets de développement social seront identifiés par l'ESIA et seront financés et mis en œuvre en conformité avec les dispositions du nouveau code minier. Nous rappelons que, conformément au nouveau code minier, 0,5% du chiffre d'affaire annuel sera destiné à financer un fonds de développement communautaire qui financera les projets de développement communautaire. Ce fonds de développement communautaire sera contrôlé par un comité composé du Préfet de la région où le projet est situé, un représentant de la communauté locale, un représentant du Ministère des Mines, un représentant de la société minière et d'élus locaux. Le comité est présidé par le Préfet de région.
					M. Malan Ninddin (Direction Régionale des Infrastructures)	La voie d'accès passant par Kossou sera-t-elle remise en état ?	Nous avons déclaré que ceci serait déterminé par les études en cours.
					M. Malan Ninddin (Direction Régionale)	Des châteaux d'eau sont-ils envisagés pour les villages environnants ?	Nous avons déclaré ne pas savoir, et que des études

					des Infrastructures)		étaient en cours.
					(inconnu)	Comment la mauvaise utilisation de produits toxiques et les risques élevés associés seront-ils traités dans le cadre de ce projet ?	Le Directeur Régional du Ministère de l'Industrie et des Mines déclare que les risques de mauvaise utilisation de produits toxiques ne concernent pas les sociétés minières établies et réputées comme Perseus, mais concernent les mineurs artisanaux illégaux et autres acteurs semi-industriels illégaux. Il a invité des villageois à arrêter de mettre leurs vies en danger en acceptant de l'argent de mineurs illégaux pour leur permettre d'exercer leurs activités en mettant l'environnement, leurs vies, et celles des autres, en danger.
MT-0037	23-03-2015	ONG - Justice sociale	ONG/OSC	Consultations formelles	M. Moussa Serifou	M. Serifou présente l'équipe Perseus aux partenaires ONG et clarifie le but de la visite, qui est d'établir des contacts avec des groupes sociaux actifs dans notre zone d'intérêt, de recueillir suffisamment d'information les concernant et d'identifier les partenaires de travail potentiels.	(aucun)
			ONG/OSC		M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici explique que la délégation des consultants rend visite à l'ONG dans le cadre du processus de consultation ESIA du projet	(aucun)

						minier d'Angovia	
			ONG/OSC		M. Hyacinthe Kouassi (conseiller technique)	M. Kouassi souhaite la bienvenue à la délégation et explique brièvement les objectifs et les domaines principaux des actions (gouvernance et développement locaux, transparence, RSE des industries extractives), et les partenaires et sponsors de Social Justice	(aucun)
			ONG/OSC		M. Moussa Serifou	Faisant suite à un précédent échange d'emails, M. Serifou précise qu'il y a un certain nombre d'informations qu'Perseus avait demandées mais que l'ONG a fourni partiellement uniquement. Les informations manquantes incluent les CV des personnes travaillant pour l'ONG, une liste de références, le numéro d'agrément du Ministère de l'Intérieur, etc.	M. Kouassi répond que Social Justice est une jeune organisation ((2009), en pleine évolution. De fait, le processus de validation du statut d'ONG reconnue par l'Etat est toujours en cours. Cependant, elle a initié un processus de régularisation de son statut, et enverra à Perseus toute les informations demandées dès que disponibles

			ONG/OSC		M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici interroge sur le volume des fonds que Social Justice alloue aux projets et aux ressources, particulièrement pour le secteur d'Angovia.	M. Kouassi explique que le seul bureau de Social Justice est à Abidjan (5 personnes max.), mais ils ont établi des relais dans la région de Bouaflé (dont des membres du CCC) qui agissent en tant que collaborateurs occasionnels. Dans la sous-préfecture de Bouaflé, il y a deux projets actifs : 1. fournissant une formation aux communautés locales sur la façon d'optimiser les bénéfices de l'industrie extractive, 2. soutenir les administrations locales (mairies) pour établir leur capacité institutionnelle. Le volume des fonds prévus annuellement est d'environ 300 millions de francs CFA.
			ONG/OSC		M. Fiacre Yao (2D consultation)	M. Yao demande si, quand l'ONG entre en contact avec les communautés locales d'un projet extractif, elle invite la société d'extraction ou informe la société d'extraction des initiatives ?	M. Kra (Directeur des Opérations) répond que le but de l'ONG est d'être inclusive, et de garantir l'adhésion de tous les promoteurs du projet. Si Perseus n'a reçu aucun avis de l'intervention de l'ONG dans le secteur, un problème a du se produire dans la chaîne d'invitation.

			ONG/OSC		M. Moussa Serifou	M. Serifou remercie les membres de l'ONG de leur temps, réaffirme à cette dernière qu'Perseus travaille avec une approche ouverte et transparente dans les communautés ; et encourage l'ONG à poursuivre son processus de régularisation afin de devenir pleinement efficace et reconnue.	(aucun)
MT-0038		ONU CI - Daloa	Organisations internationales	Consultations informelles	M. Michel Yao (Perseus)	M. Yao présente la délégation de Perseus et explique le contexte de la visite	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici demande quel est le rôle de l'ONU CI concernant le processus de conciliation dans la zone du projet et quels sont les programmes de développement actuels dans la région.	Mme Traoré répond que l'ONU CI a un grand nombre de programmes en cours depuis l'émergence des conflits pour apaiser les communautés locales et que l'ONU CI a financé quelques projets dans le secteur. Elle propose également d'adresser une communication formelle au siège social d'Abidjan
					M. André Puriji (ONU CI)	M. Puriji accueille avec plaisir l'occasion d'établir un cadre de coopération de qualité avec Perseus et lui recommande de prendre contact avec la direction d'Abidjan.	
					Mme Annita Traoré (ONU CI)		
MT-0039		UN Women	Organisations internationales	Consultations formelles	M. Moussa Serifou (Perseus)	M. Serifou présente la délégation de Perseus et explique le contexte de la visite	

					M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici explique la portée des travaux ESIA, et les missions menées par Perseus pour identifier les groupes vulnérables (femmes y compris) - et les efforts accomplis pour identifier les partenaires potentiels pour collaborer à l'atténuation et à la gestion des impacts.	UN Women répond qu'elle serait ravie d'établir des partenariats avec des opérations du secteur privé. Elle étudiera toute demande de Perseus aux étapes plus avancées du Projet.
MT-0040		ONU CI - Abidjan	Organisations internationales	Consultations informelles	M. Moussa Serifou (Perseus)	M. Serifou présente la délégation de Perseus et explique le contexte de la visite	(aucun)
					M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici demande à l'ONU CI quelle est leur expérience de collaboration avec des partenaires de confiance sur la restauration des moyens de subsistance, le développement communautaire et la formation.	L'ONU CI répond que l'agence de l'ONU la mieux placée pour fournir des informations détaillées est l'UNDP. Elle offre son aide pour communiquer avec l'UNDP afin d'obtenir une analyse sur les partenaires de confiance locaux.
MT-0041		Préfet de Bouaflé	Administration Régionale	Consultations informelles	M. Michel Yao	M. Yao présente l'équipe ESIA (dont le directeur de projet) et explique la portée des missions du comité ESIA à venir	(aucun)
MT-0042		Min. Mine Bouaflé	Administration Régionale	Consultations informelles	M. Michel Yao	M. Yao présente l'équipe ESIA (dont le directeur de projet) et explique la portée des missions du comité ESIA à venir	Le Directeur des Mines remercie Perseus de sa volonté d'établir un format efficace de discussion dans le cadre du comité ESIA
MT-0043		Secrétariat Général de la Préfecture de Bouaflé	Administration Régionale	Réunion du comité ESIA	M. Peter Brown (Perseus)	M. Brown souhaite la bienvenue aux délégations et présente un résumé actualisé du projet	(aucun)

		Sous-Préfet de Bouaflé	Administration Sous-Régionale		M. Kouassi Kea Tanou (Délégation régionale des Mines et de l'Environnement)	M. Tanou fait lecture des minutes de la précédente réunion du comité ESIA	(aucun)
		Comité Consultatif Communautaire	Administration Locale		M. Andrea Amici (rePlan)	M. Amici présente les conclusions préliminaires de la base de référence, les évaluations d'impact et les mesures d'atténuation. Il invite les délégations à participer à un débat	(aucun)
		Chefs de village d'Angovia, d'Allahou Bazi, de N'Da Koffi Yobouekro, d'Akakro et de Kouakougnanou	Administration Locale		M. Bakayoko (Secrétariat Général de la Préfecture de Bouaflé)	Quelle est la stratégie d'indemnisation foncière ?	M. Amici répond que la stratégie d'indemnisation foncière est toujours à l'étude et sera présentée lors d'une prochaine réunion spécifique à ce sujet.
		Communauté locale	Communauté locale		M. Kouadid Yao (chef du village de Kouakougnanou)	Quelle est la différence entre l'indemnisation provisoire et la stratégie d'indemnisation foncière ?	M. Brown répond que l'indemnisation provisoire intervient au cours d'une période déterminée pendant la phase d'exploration et pendant laquelle les propriétaires fonciers peuvent avoir accès à leurs terres et cultiver normalement avec l'accord de la direction de Perseus. L'indemnisation foncière est un processus long et formel et les accords en résultant ne permettront pas aux communautés de continuer à

							utiliser les terres acquises.
		Société civile	ONG/OSC		(inconnu)	Quelle est la stratégie de recrutement de la Société pour la main d'œuvre locale et pour les postes non-qualifiés ?	M. Brown répond que tous les recrutements de personnel débutant, confirmé ou non-qualifié seront effectués sur l'évaluation des compétences, de l'aptitude et surtout de l'attitude positive à vouloir travailler pour Perseus.
					(inconnu)	L'accord d'indemnisation foncière avec CMA et Cluff Gold a été signé pour une durée de 5 ans, mais sans paiement après ces 5 ans, comme au cours de la période entre la fin des activités de CMA et le début de celles de Cluff Gold (2003 à 2008) ?	M. Brown répond que la période intermédiaire entre les activités de CMA et celles de Cluff Gold était une période d'exploration, sans obligation de verser une quelconque indemnité foncière au regard du code minier en vigueur. Pour l'accord à venir, la société et le CCC doivent expliquer en détail ce qui sera payé et la communauté doit s'assurer qu'elle comprenne bien ce à quoi elle s'engage.

					(inconnu)	Remercie la direction de Perseus et le directeur d'exploration du groupe pour le précieux travail réalisé dans le cadre des relations communautaires et prie Dieu pour que le projet arrive à sa phase opérationnelle.	M. Brown note les remarques avec satisfactions et réaffirme que le but ultime de Perseus concernant les communautés est de garantir une amélioration des conditions de vie des communautés environnantes, pendant et après le projet.
					(inconnu)	Aide à quelques familles concernant la répartition du paiement des indemnités	Le Sous-Préfet répond qu'il est étonné d'entendre une telle demande lors d'une réunion publique dans la mesure où il a fourni, avant et après toute indemnisation, un avis détaillé sur la gestion financière et la prévention des litiges. De même, avant tout paiement, tous les membres de la famille se rencontrent et signent un accord autorisant leur représentant à recevoir le paiement. En tant que telle, cette question est une question familiale privée et doit être gérée en conséquence. Un exemple du partage familial interne a été réalisé par le chef de Kouakougnanou, en harmonie et sans aucune réclamation.



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES
PROJET AURIFERE DE YAOURS, COTE D'IVOIRE
FEVRIER 2018